

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

EHEC

**Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Sciences Commerciales**

Option : Affaires internationales

Thème :

**LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET
L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER**

ÉTUDE DE CAS :

**COLLECTIVITÉS LOCALES DE M'SILA
ET
LAFARGE CIMENT M'SILA**

Présenté par :

M. DEBBI AMINE

Encadreur :

M. MILOUDI KARIM

03^{ème} Promotion

Juin 2016

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

EHEC

**Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Sciences Commerciales**

Option : Affaires internationales

Thème :

**LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET
L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER**

ÉTUDE DE CAS :

**COLLECTIVITÉS LOCALES DE M'SILA
ET
LAFARGE CIMENT M'SILA**

Présenté par :

M. DEBBI AMINE

Encadreur :

M. MILOUDI KARIM

03^{ème} Promotion

Juin 2016

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de recherche Mme. BOUSSAID Leila pour sa patience et sa flexibilité.

Je remercie également tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce modeste travail.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer ce présent travail.

Listes des figures

N°	Titre	Page
01	L'hexagone du développement local	14
02	La roue du développement local	19

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
01	Synoptique de répartition des impôts et des quotes-parts d'impôts entre l'État et les collectivités locales	25
02	Part du FCCL des ressources fiscales hors (VF) entre (2006-2010)	29
03	Données financières en millions d'euros	

Liste des abréviations

IDE	Investissement Direct Étranger
PIB	Produit National Brut
FMN	Firme Multinationale
DL	Développement Local
SLP	Systèmes Productifs Locaux
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
R&D	Recherche et Développement
PCD	Plans Communaux de Développement
FCCL	Fond Commun des Collectivités Locales
FCG	Fond Communal de Garantie
FCS	Fond Communal de Solidarité
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
APW	Assemblée Populaire de Wilaya
APC	Assemblée Populaire Communale

Résumé

La mondialisation a démontré qu'elle peut avoir des retombées positives sur les pays en développement, à l'image des Investissements Directs Étrangers. Ces derniers engendrent des effets bénéfiques aux lieux d'implantation, en améliorant la performance économique du pays d'accueil, rétablissant son équilibre financier et augmentant sa compétitivité internationale.

Cependant, malgré les progrès spectaculaires enregistrés, les visions capitalistes du développement ont mené vers des cycles économiques plus courts et des mutations plus nombreuses, plus rapides et plus complexes. Et ce, causant d'énormes inégalités socio-économiques et des conséquences écologiques sans précédent.

Parallèlement, les plans de développement nationaux, centralisés et généralement fixés «de haut en bas», n'ont fait qu'aggraver les conséquences et plus particulièrement dans certaines régions.

Cette vérité établie, il convient donc de souligner l'urgence d'une réflexion autour d'une nouvelle démarche socio-économique partant du bas vers le haut, basée sur la participation des acteurs locaux. Ceci, tout en réconciliant Global et Local afin de réussir l'harmonisation entre la recherche d'une viabilité économique, la réponse aux attentes sociales et le respect de l'environnement.

Mots clés : inégalités, régions, local, global, investissement directs étrangers.

ملخص:

أظهرت العولمة أنه يمكن أن يكون لها تأثير إيجابي على البلدان النامية، على غرار إحدى صورها و المتمثلة في الاستثمار الأجنبي المباشر. حيث أن هذا الأخير يساعد البلد المضيف على تحسين الأداء الاقتصادي، واستعادة التوازن المالي، وزيادة قدراته التنافسية الدولية.

مع ذلك، و على الرغم من التقدم المذهل المسجل، أدت الرؤى الرأسمالية لمفهوم التنمية إلى دورات اقتصادية أقصر و كذلك تغييرات أسرع وأكثر تعقيدا، مما تسبب في تباين اجتماعي واقتصادي وعواقب بيئية غير مسبوقة.

في الوقت ذاته، أدت خطط التنمية الوطنية المركزية إلى تفقم العواقب وخصوصا في بعض المناطق.

في ظل هذه الحقيقة يجب التأكيد على الحاجة الملحة إلى التفكير في نهج اجتماعي اقتصادي جديد، يقوم على مشاركة الجهات المحلية. أين يوفق فيه بين البحث عن العولمة والصالح العام المحلي سعيا للموائمة بين والبحث عن التنمية الاقتصادية، الاستجابة للمتطلبات الاجتماعية و احترام البيئة.

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	I
LISTES DES FIGURES	II
LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	II
RÉSUMÉ.....	III
SOMMAIRE	IV
INTROCUCITON.....	1
CHAPITRE I : DÉVELOPPEMENT LOCAL EN ALGÉRIE	8
SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE.....	9
SECTION 2 : GOUVERNANCE LOCALE	15
SECTION 3 : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN ALGÉRIE	22
CHAPITRE II : LES IDE EN ALGÉRIE.....	30
SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE	31
SECTION 2 : IMPACT DES IDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS D'ACCUEIL	40
SECTION 3 : ATTRACTIVITÉ DES IDE ET LES MESURES APPLIQUÉES EN ALGÉRIE	48
CHAPITRE III : LES IDE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL À M'SILA	56
SECTION 1 : PRÉSENTATIONS	57
SECTION 2 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	69
SECTION 3 : SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	76
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIES	88
ANNEXE A.....	92
ANNEXE B.....	96
TABLE DES MATIÈRE.....	97

INTROUCITON

Les spectaculaires progrès scientifiques et technologiques que le monde a connus depuis la seconde moitié du XXe siècle ont certes occasionné d'importantes avancées utiles à l'émancipation humaine. Mais, force est de constater que la vision "capitaliste" du développement a mené vers des cycles économiques plus courts et des mutations plus nombreuses, plus rapides et plus complexes, causant d'énormes inégalités socio-économiques et des conséquences écologiques sans précédent.

Ces problèmes d'envergure globale découlent des conditions locales, qui encadrent les investissements dans les territoires moins développés, certes le degré de leur ampleur varie d'un lieu à un autre, mais tout le monde y compris les générations futures sont interpellé par les dommages et conséquences qu'engendrent ces dysfonctionnements. Dès lors, face à cette urgence, des choix d'équité et de viabilité s'imposent. Il importe donc de repenser le développement, «...de revoir le mode de production industriel et les conceptions mêmes du développement »¹.

Face à cette réalité; les plans de développement nationaux, centralisés et généralement fixés «de haut en bas» par des dirigeants éloignés des réalités du terrain, n'ont fait qu'aggraver les conséquences, d'autant que la pauvreté et l'exclusion se sont installées au cœur de notre société et plus particulièrement dans certaines régions. La remise en cause de ces approches de développement résulte d'une série de constat d'échecs et par conséquent concourt à valider des mouvements d'idées nouvelles en faveur du développement local.

Cette vérité établie, il convient donc de souligner l'urgence d'une réflexion autour d'une nouvelle démarche socio-économique globale, où le développement local aurait une place de choix afin de réussir l'harmonisation entre le respect de l'environnement, la recherche d'une viabilité économique et la réponse aux attentes sociales. Ce qui passe nécessairement par l'accord

1 Christiane GAGNON, *Développement local viable : approches, stratégies, et défis pour les communautés*, Coopératives et Développement, vol 26, n°2, 1994-1995. Vue sur : <http://www.uqac.ca/msiaa/articlesCG/article18.pdf> (10/04/2016 à 20:50)

d'une grande préoccupation aux acteurs locaux (collectivités locales, élus, associations professionnelles, société civile...)

Cette démarche de développement, qui implique un processus de décisions ascendant, exige une méthodologie appropriée, des conditions particulières et nécessaires à sa mise en œuvre, un mode de gouvernance participatif décentralisé, des acteurs connus et engagés, basé essentiellement sur le travail des collectivités locales.

Les questions sur le financement et l'autonomie demeurent primordiales car elles limitent les chances et délimitent les contraintes de réussite de la nouvelle approche.

Par contre, cette approche du développement ne signifie pas un repli sur soi ou une minimisation des échanges extérieurs, bien au contraire, la mondialisation a démontré qu'elle peut avoir des retombées positives sur les pays en développement, à l'image des Investissements Directs Étrangers. Ces derniers engendrent des effets bénéfiques aux lieux d'implantation, en améliorant la performance économique du pays d'accueil, rétablissant son équilibre financier et augmentant sa compétitivité internationale. Par la même, ils apportent des fonds nécessaires pour le financement des investissements intérieurs, constituant également un moyen de transfert de la technologie industrielle et du savoir-faire commercial. Ce type d'investissement peut aider à améliorer les conditions environnementales et sociales dans les pays hôtes.

De ce fait, de nombreux pays en développement se sont précipité pour assurer les conditions favorables à l'investissement, en soignant leur image et en renforçant leur attractivité à travers différentes réformes sur le plan infrastructurel, et juridique et administratif afin d'instaurer un climat prêt à accueillir les entreprises multinationales.

Dans un contexte pareil, où les pays doivent adhérer au train de la mondialisation afin d'en tirer un maximum d'avantage, tout en s'assurant de conduire les dynamiques sociales et économiques en vue d'améliorer les conditions de vie des individus, ou encore, des perspectives à offrir à la jeunesse en matière de formation, d'emploi et d'insertion.

Les collectivités locales ne peuvent choisir entre le local et le global, dès-lors, une politique qui réconcilie ces deux démarches potentiellement contradictoires s'implique, il faut cependant *«Penser global, agir local»*.

Les multinationales jusqu'ici conçues comme des entités sans attache territoriale et pour lesquelles le nomadisme, dans ce monde globalisé, est la meilleure stratégie, elles sont prêtes à changer de lieu d'implantation en fonction des opportunités offertes par des territoires en concurrence les uns avec les autres afin d'assurer leur survie.

En rejetant le présupposé de nomadisme des entreprises de l'ère globalisée, nous allons nous intéresser aux conditions dans lesquelles l'ancrage territorial peut devenir un facteur de succès et de développement à la fois pour les entreprises et pour leurs territoires d'accueil.

De leur part les Firmes Multinationales s'inscrivent désormais, dans une démarche de développement local qui ne découle pas d'une pensée philanthropique, mais plutôt d'une perception claire de l'enjeu que représente la richesse des territoires exploités. Cela est d'autant plus vrai pour les investissements dans les industries extractives et de transformation, qui se caractérisent par la fixité de leurs activités dans une zone géographique donnée pendant plusieurs années ou décennies, en raison de l'emplacement fixe des ressources naturelles nécessaires à leur fonctionnement. Ce facteur de localisation des projets explique la nécessité pour les entreprises de cultiver et d'entretenir des relations durables avec les communautés locales, car il arrive que les coûts et les externalités soient inégalement répartis entre les acteurs locaux. Cette inégalité touche en particulier les groupes les plus vulnérables tels que les populations autochtones et rurales et/ou les femmes. Parmi les externalités habituelles, nous retrouvons : les impacts de l'extraction sur la qualité de l'environnement à partir duquel certaines communautés tirent leurs moyens de subsistance, et les impacts sociaux de cette activité tel que l'exode rurale, et la perte permanente de matières premières non renouvelables. Ainsi, des projets autorisés officiellement par les pouvoirs publics sont susceptibles d'être perçus comme non légitimes par les acteurs ou les communautés, qui estiment ne pas obtenir leur part d'un projet, ou que leurs attentes ne sont pas prises en considération par le promoteur ou l'opérateur du projet.

Dans une telle perspective, les autorités publiques représentées par les collectivités locales sont incitées, au-delà du seul souci limité à rendre leur territoire plus attrayant pour les investisseurs, plutôt à assurer une bonne gouvernance locale capable de pérenniser ces investissements réalisés autour d'une diversification socio-économique, et une durabilité écologique, ou du moins capable de perpétuer les bénéfices tirés de la présence passagère des firmes multinationales sur leur territoire.

En effet, entre 1967 et 1980, l'Algérie a connu une croissance économique soutenue à la suite d'une industrialisation massive, planifiée et basée essentiellement sur les industries de base. Mais la chute des prix du pétrole au milieu des années 1980, conjuguée à un fort endettement ont causé le bouleversement de la situation économique, entraînant un déficit budgétaire important et des fermetures massives d'entreprises, dégradant ainsi les conditions socio-économiques du pays, et causant un ralentissement de la croissance économique et un arrêt des investissements productifs publics. Par conséquent, un processus de désindustrialisation suivi d'une crise de la dette extérieure a touché l'économie algérienne entre 1988 et 1998. Pour cela, l'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, et engagé des programmes de stabilisation et de rééchelonnement de la dette suivis, en dernier recours, par des programmes d'ajustement menés en accord avec les institutions financières internationales. Ce qui a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie et l'amélioration des performances en termes de croissance du PIB, de développement du secteur privé et d'accroissement des flux entrants des IDE.

En poursuivant sa politique d'ouverture, l'Algérie a établi de profondes modifications de son code d'investissement pour encourager d'avantage les IDE. Et, pour offrir un maximum de garanties, l'Algérie a ratifié de nombreuses conventions internationales et bilatérales ayant trait à l'investissement. Ainsi, au début des années 2000, l'Algérie a commencé à attirer un nombre important d'investisseurs étrangers, ce qui vient en récompense des efforts déployés dans ce sens.

En parallèle, l'Algérie a procédé au niveau interne, aux changements et aménagements requis et ce, en s'appuyant sur la décentralisation dans l'organisation administrative du pays, et en conférant aux collectivités locales un rôle primordial. Ces dernières occupent, en effet, une place charnière dans le développement social et économique. Sans celles-ci, l'état ne peut conduire avec succès des politiques aussi complexes que celles relatives à l'aménagement du territoire et à la défense de l'environnement, à la lutte contre le chômage, la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.

Cependant, si de nombreux travaux² ont étudié d'un côté les effets des IDE sur l'économie nationale de l'Algérie et d'un autre côté Le Développement Local³ en Algérie, rares sont, voire inexistantes, ceux qui se sont véritablement penchés sur la relation entre les deux thèmes. Notamment la participation des multinationales dans le processus du Développement Local, ainsi que sur les exigences en matière de gouvernance locale qui permettent aux communautés locales de profiter des bienfaits offerts par les IDE, tout en les épargnant des détériorations pouvant accompagner l'exploitation d'un territoire donné. Cette faille, tant sur le plan théorique qu'empirique, nous a incité à choisir le thème du : **Développement Local et les Investissements Directs Étrangers**, où nous prendrons le cas de la Wilaya de M'sila et une multinationale, qui exploite des carrières présentes dans cette localité, et dont l'activité est la fabrication des matériaux de construction.

À travers des entretiens que nous avons tenu auprès de différents représentants de la gouvernance locale dans la wilaya de M'sila d'un côté et du manager de développement local de ladite entreprise de l'autre, nous essayerons de mener une étude exploratoire dont l'objectif central est de répondre à la question suivante :

L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER EST-T-IL UN FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

Plus précisément, et tout au long de l'étude, nous apporterons les éléments nécessaires et ce, dans le but de répondre aux questions secondaires suivantes :

- Quelles sont les marges de manœuvres des responsables locaux en matière de prise de décisions relatives aux Investissements Directs Étrangers ?

² GUERID Omar, *Investissement direct étranger en Algérie : Impacts, opportunités et entraves*, Recherches économiques et managériales N°3, Université de Biskra., juin 2008.

BEKIHALI Mohamed, *Les investissements directs étrangers en Algérie : Essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010*, Magister, université d'ORAN, 2012.

³ SMATI Abdelbaki, *Nature du développement local et rôle des collectivités locales dans son financement*, Docteur. Centre universitaire de Souk-Ahras, juin 2008.

SOLTANE Khaled, *L'investissement local et Dynamique des territoires*, Diplôme De Poste-Graduation Spécialisée Option : Collectivités Locales et Développements, Université Mentouri Constantine, 2007.

- La Gouvernance Locale de la wilaya de M'sila est-elle en mesure de gérer les effets d'un Investissement Direct Étranger ?
- Quelles sont les démarches de Développement Local adoptés par les Firmes Multinationales dans cette localité ?
- Quelles sont les contraintes qui empêchent une collaboration entre Firmes Multinationales et collectivités locales afin d'instaurer un Développement Local résilient dans cette localité ?

Afin de bien cerner les réponses à cette problématique, nous avons jugé utile d'avancer les hypothèses suivantes :

- l'inexistence d'une décentralisation concrète empêche les collectivités locales de gérer les effets des Investissements Directs Étrangers.
- Des efforts existent sur le terrain des deux côtés (FMN et collectivités locales) néanmoins, le manque de communication rend stérile toute tentative de collaboration.
- Les Firmes Multinationales préfèrent se limiter au paiement des impôts et ne pas mener une véritable démarche de Développement Local.

Pour mener à bien notre travail, nous avons suivi une démarche basée dans un premier temps, sur une recherche documentaire et une consultation de plusieurs ouvrages, revues, textes réglementaires, rapports nationaux et internationaux relatifs au développement local et aux investissements directs étrangers. Puis dans un second temps, à l'aide d'une enquête menée à travers des entretiens avec des cadres de différentes administrations censées veiller au bon accomplissement des politiques de Développement Local, des élus de la région et enfin les représentants d'une entreprise multinationale qui exerce dans la fabrication des matériaux de construction.

Notre travail s'articulera sur trois chapitres : nous aborderons dans le premier chapitre le cadre conceptuel du Développement Local ainsi que ses différents éléments à savoir la décentralisation, le financement et la gouvernance locale.

Le deuxième chapitre sera consacré aux Investissements Directs Étrangers, à l'attractivité des territoires par rapport à ce type d'investissement, et à l'impact que peut voir ce dernier sur le développement local de la région exploitée.

Le troisième chapitre portera sur l'étude empirique, où nous présenterons l'environnement de notre recherche et tâcher d'être le plus fidèle quant à la description des données, s'en suit une partie explicative de la méthodologie utilisée, afin justifier notre choix, enfin, nous procéderons à la synthèse et l'interprétation des résultats.

CHAPITRE I : DÉVELOPPEMENT LOCAL EN ALGÉRIE

« Le modèle de croissance, qu'on appelle communément le fordisme et qui pousse à la normalisation et l'uniformisation des trajectoires de développement, a pu montrer plusieurs limites, où des régions rurales et des catégories sociales ont été délaissées par cette nouvelle logique de croissance et cette restructuration des systèmes productifs »⁴.

La reconstitution d'une vision locale est née d'un débat portant sur le déploiement des pratiques et des initiatives qui vise à désenclaver ces espaces voués à la marginalisation. Car dans une posture de mondialisation, le local était considéré comme frein à une vision de développement de planification et d'innovation, de haut en bas.

Dans ce premier chapitre, se basant sur la littérature théorique et empirique existante, nous allons essayer d'appréhender le développement local tout en exposant son état actuel en Algérie.

Ainsi la première section va présenter les différentes définitions du développement local et ses principales théories. La deuxième section sera consacrée à un des enjeux principaux qui est la gouvernance local, où nous présenterons ses différents outils ainsi que l'état de leur application en Algérie. Finalement, dans une troisième section nous allons aborder un aspect très important, qui est le financement du développement local en Algérie.

4 Bernard PECQUEUR. *Le développement local*, 2^e édition revue et augmentée, SYROS/ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, Paris, 2000. P.128

Section 1 : Cadre conceptuel et théorique

Le développement local est un concept présent dans de nombreux discours sur le développement, particulièrement ces dernières années où nous enregistrons une remise en cause de la pertinence des « opérations fixées et contrôlées » par le pouvoir central. Cette remise en cause résulte d'une série de constat d'échecs et par conséquent concourt à valider des mouvements d'idées nouvelles en faveur du développement local. Ainsi dans cette section nous allons voir de quoi s'agit-il ? Et quelles sont les principales contributions théoriques le concernant ?

1-1 Définitions :

Pour le développement, nous retenons la définition la plus répandue où selon François Perroux, le développement est «...*la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire accroître cumulativement et durablement son produit réel global*» Ainsi, le développement désigne l'ensemble des efforts déployés dans le but de l'amélioration du bien être de la population.

Quant à la notion de « Local », elle repose sur la notion de territoire⁵ qui, elle-même est liée au découpage administratif parfois arbitraire et à l'appartenance identitaire au sens large qui offre un potentiel de ressources humaines, financières, d'infrastructures et institutions dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement.

La Direction Générale de la Veille Stratégique, des Études Économiques et des Statistiques , définit Le développement local comme étant « *une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime, et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales et de l'aide externe. Faisant appel à des valeurs comme la subsidiarité, la créativité et la solidarité, cette stratégie implique le*

5 Paul PRÉVOST, Ph.D. *Les dimensions et processus du développement des collectivités locales*. Cahiers de recherche IREC 01-05 consulté sur : http://www.ibrarian.net/navon/paper/Cahiers_de_recherche_IREC_01_05.pdf?paperid=1313330 (21/04/2016 à 21 :51)

plus souvent un changement de culture à la fois de la communauté, ainsi que du gouvernement central et des agences de développement internationales »⁶.

Pour Bernard PEQUEUR : « *le développement local, sous ses aspects les plus spontanés, décrit les modalités d'adaptation et d'initiative autonome des producteurs de bien et services aux mutations profondes que connaît l'économie mondiale* » et voit que « *l'idée de développement local n'est pas une mode passagère ou un discours subjectif né du désarroi face à la crise* »⁷

Défini aussi comme la capacité des acteurs locaux de s'organiser autour d'un projet, ou de « *se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existantes sur un territoire se présente comme un enjeu majeur des politiques de développement local* »⁸.

Cependant, une complexité des rapports entre ressources, territoire et acteurs s'impose. Afin de mieux l'appréhender, des économistes⁹ proposent une définition du DL qui repose sur trois dimensions principales :

- Des activités et des actions localisées et territorialement ancrées qui se déploient face à la dynamique de globalisation.
- La valorisation des diverses ressources territoriales dont des centaines sont intentionnellement construites.

6 Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement Direction Générale de la Veille Stratégique, des Études Économiques et des Statistiques, *Développement local : CONCEPTS, Stratégies et Benchmarking*, Série Politique économique et développement Rapport n°1, Septembre 2011

7 Bernard PEQUEUR, 2000, Ibid P 128-129.

8 TOUZRI Abdelfattah. *Développement local, acteurs et action collective.: Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean*. Thèses de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Volume 533, Presses univ. de Louvain, 2007. P 27-30

9 ANGEON V. et CALLOIS J. M, *Fondements théoriques du développement local : Quels rapports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité*, communication au « The 4th Congress on Proximity Economics, Proximity, Networks and Coordination » Marseille, 17-18 Juin 2004. pp. 3-4

- Une action collective pour le DL qui implique des initiatives locales et une dynamique d'acteurs portant sur l'élaboration d'une stratégie collective qui nous renvoie à l'action politique publique.

1-2 Approche théorique

La littérature contrastée et peu riche sur le développement local, permet de constater à la fois la difficulté de conceptualisation et la diversité des approches privilégiant des angles de vue divers. En voici les théories les plus répandues :

1-2-1 L'école de la proximité

Le groupe "Dynamiques de Proximité" composé d'économistes, sociologues et géographes, porte depuis le début des années 1990 une réflexion collective qui vise à mettre en évidence des convergences et cohérences dans les nouvelles approches théoriques de l'espace. Il se base notamment sur le fait que l'espace n'est pas neutre et qu'il doit être pris en compte dans les analyses. Leur ambition est d'expliquer la nature des effets de proximité et de contribuer à la valorisation de cette espace dans les sciences sociales.

La notion de proximité couvre de nombreuses dimensions. Le plus souvent, les chercheurs étudient la proximité sous deux formes : géographique et organisée. Il existe tout de même des exceptions. Certains chercheurs vont jusqu'à étudier cinq formes de proximité, BOSCHMA¹⁰ par exemple, explique que la proximité rend compte à la fois d'un espace de relations et d'un espace de références et de connaissances (dimensions comportementales et cognitives des formes organisationnelles). Il différencie la coordination au sein d'un réseau et les liens cognitifs des formes organisationnelles. On a non plus deux mais trois proximités : la proximité institutionnelle vient ainsi s'ajouter.

10 BOSCHMA Ron. *Proximité et innovation*. Économie rurale, Proximité et territoires. N°280, 2004. pp. 8-24.

Consulté sur : www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5469 (23/04/2016 à 00 :21)

D'autres chercheurs choisissent d'étudier la proximité selon deux grandes catégories : la proximité géographique et la proximité organisée. Selon eux « *ces notions recouvrent avant tout un potentiel, offert aux individus, aux groupes, aux actions humaines en général, dans leurs dimensions techniques et institutionnelles, potentiel qui peut ou non exister à un instant t et donc être mobilisable ou activable par l'action et les représentations des acteurs humains ou non humains.* »¹¹

1-2-2 Les systèmes productifs locaux

La notion de système productif local (SPL ou aussi Système local de production) dérive des travaux consacrés aux districts industriels d'A. Marshall (*Principes d'économie politique* - 1890) et de ses successeurs. Un SPL est une concentration, sur un territoire géographiquement délimité, d'unités productives de type PME-PMI, spécialisées dans un secteur d'activité, autour d'un métier ou d'un type de produit, à la fois concurrentes et complémentaires, appuyées sur des structures d'animation, des dispositifs de formation, en association avec les autres acteurs du territoire. Si elles ont une "communauté de destin", l'intensité des liens entre ces unités est néanmoins variable. De telles logiques territoriales permettent de dégager des économies externes, des économies d'agglomération et, bien souvent, de s'ouvrir plus facilement aux marchés extérieurs, car elles offrent aux entreprises une taille critique suffisante pour envisager le partage de services de tertiaire industriel (R&D, marketing, communication, etc.). Il existe différentes variantes de ces formes territoriales de développement économique, la plus commune étant le district industriel¹².

De son côté, Pecqueur insiste sur l'intérêt de la construction des Systèmes Productifs Locaux (SPL)¹³ qui ont en commun la valorisation des stratégies des acteurs locaux, la solidarité

11 RALLET Alain, TORRE André. *Proximité et localisation*, in *Économie rurale, Proximité et territoires*. N°280, 2004. pp. 25-41 consultée sur : http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5470 (22/04/2016 à 00:49)

12 Glossaire du site geoconfluences.ens-lyon.fr, Ressources de géographie pour les enseignants, vue sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/systemes-productifs-locaux-spl> 1 (22/04/2016 à 02:06)

13 Bernard PECQUEUR, 2000, Op. cit. P 72-75.

spatiale des acteurs et le dialogue entre entreprises et territoire. Les SPL supposent également qu'une synergie soit établie entre communauté locale et entreprises, entre les savoir-faire, l'activité de production et les caractéristiques humaines du territoire, générant une dynamique territoriale qui résulte de la rencontre entre stratégies d'entreprises et ressources locales.

1-2-3 L'Hexagone de Jörg MEYER-STAMER :

Le développement local a été mis en œuvre dans les pays industrialisés depuis des décennies. Depuis les années 1990, de nombreux pays en développement ont vu le lancement des pratiques de DL. Mais en dépit de l'omniprésence de la pratique, il n'y a pas les disciplines universitaires qui créent les bases conceptuelles.

Les penseurs et praticiens du DL empruntent plutôt des éléments à partir d'une variété de disciplines telles que la géographie économique, la planification urbaine, la sociologie économique et l'économie régionale. Ce qui ne semble pas exister est un cadre conceptuel pour le DL qui intègre les principaux éléments d'une manière qui rend facile pour les praticiens le fait d'organiser leur pensée, de la planification à la pratique. L'Hexagone du DL fournit ce cadre.

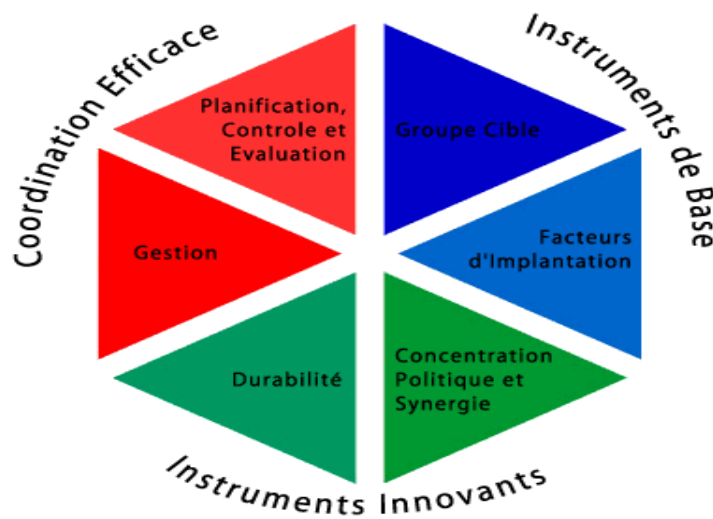
L'Hexagone du développement local a émergé comme un outil didactique. Son but est d'organiser les questions clés dans le développement local d'une manière qui aide les praticiens à les mémoriser et à expliquer le DL aux nouveaux arrivants. Une organisation des principaux concepts et instruments du développement local à travers un certain nombre de triangles. Au total, il y a six triangles, et en les assemblant graphiquement on crée l'Hexagone.

L'Hexagone est utile pour introduire les praticiens et les parties prenantes aux principaux concepts et instruments du DL. Il aide à élargir la perspective, de comprendre la complexité du DL et d'apprécier les compromis et les conflits impliqués. Il est utile de subdiviser les triangles sous trois catégories principales :

- Les premier et deuxième triangles sont sur le noyau dur du développement local classique, à savoir les catégories et instruments clés.

- Les troisième et quatrième triangles sont très utiles pour ajouter une touche innovante, une perspective plus large et une portée plus large au DL.
- Le cinquième et le sixième triangle sont des questions pratiques avant de mettre en œuvre une initiative de DL. Ils concernent la gouvernance et la gestion des processus¹⁴.

Figure 01 : L'hexagone du développement local



Source : Jörg MEYER-STAMER. The Hexagon of Local Economic Development and LED in South Africa
Mesopartner working papers, Mesopartner, 2003

La majorité des travaux existants examinent essentiellement des contextes empiriques de développement local, permettant de se forger l'idée que le développement local devient une question de stratégies d'acteurs, qui implique un débat à l'échelle locale ; sur les rapports entre activités et territoires et sur les modes de régulation des rapports entre les différents acteurs

14 Jörg MEYER-STAMER. *The Hexagon of Local Economic Development and LED in South Africa Mesopartner working papers*, MESOPARTNER, 2003 consulté sur:
http://www.mesopartner.com/fileadmin/user_files/working_papers/mp-wp5_Hexagon-SA.pdf (01/04/2016 à 08 :33)

sociaux. Ce qui nous mène à s'interroger sur : ce qu'est la gouvernance locale ? Ses outils ? Et la situation en Algérie ?

Section 2 : Gouvernance locale

Les approches de développement local pourtant très novatrices n'ont pas toujours assuré la coordination entre les différents acteurs et l'intégration des parties prenantes ; Cela a conduit vers des questions sur les démarches entreprises par les états, tel que le pouvoir de décision qu'on attribue aux collectivités locales, le degré de transparence, la cohérence entre les politiques de l'état et les pratiques au niveau local...etc. Ainsi dans cette section nous allons définir la gouvernance locale et ses principaux outils, présenter ce qu'est une mauvaise ou une bonne gouvernance, et enfin nous allons nous pencher sur l'état de la gouvernance local en Algérie.

2-1 Définition de la gouvernance local

Pour le centre de gouvernance d'Oslo du Programme des Nations Unies de Développement PNUD « *La gouvernance a à voir avec les processus qui décident des orientations publiques et les appliquent. Elle est le résultat d'interactions, de relations et de réseaux entre différents secteurs (administrations publiques, secteur public, secteur privé et société civile) et implique des décisions, des négociations et différentes relations de pouvoir entre les parties prenantes pour décider qui obtient quoi, quand et comment. Les relations entre l'administration gouvernementale et les différents secteurs de la société déterminent comment les choses se font et comment les services sont prestés. La gouvernance ne se limite donc pas au gouvernement, ni même à un bon gouvernement* »¹⁵ Elle détermine la façon dont un service ou un ensemble de services sont planifiés, gérés et réglementés au sein d'un ensemble de systèmes politiques et économiques.

15 Joachim NAHEM, *Guide de l'Utilisateur pour Mesurer la Gouvernance Locale*, Centre pour la gouvernance d'Oslo, PNUD, Traduit par : Françoise Brodsky consulté sur : http://www.gaportal.org/sites/default/files/usersguide_localgov_ogc09_fr_0.pdf (25/04/2016 à 19 :30)

Bernard PECQUEUR, définit quant à lui, la gouvernance locale comme «*un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires*»¹⁶.

Il s'agit ainsi d'un ensemble de moyens par lesquels les individus et les institutions publiques et privées, gèrent leurs affaires locales. L'idée d'une gouvernance locale repose sur les capacités des communautés à maîtriser leur territoire et à gérer leurs ressources. Elle implique que les populations ne sont pas seulement l'objet d'une décision ou d'une solution en bout de piste, mais sont partie intégrante de la décision et de la solution.

2-2 Notions à connaître dans la gouvernance locale :

2-2-1 Décentralisation

C'est le processus par lequel l'État transfère certains de ses pouvoirs et de ses compétences à des collectivités territoriales autonomes. Elle permet le transfert de pouvoirs, de compétences, de biens et de ressources du niveau central aux niveaux régional et local.

2-2-2 Empowerment

Terme anglais qui réfère à la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. La notion d'*empowerment* est à la mode, il s'agit d'augmenter le pouvoir d'agir des personnes et des groupes. Comme son nom l'indique, c'est le processus d'acquisition d'un « pouvoir » (power), le pouvoir de travailler, de gagner son pain, de décider de son destin de vie sociale en respectant les besoins et termes de la société.

16 Bernard Pecqueur, 2000, Op. cit. P 119

2-2-3 La participation

C'est la capacité d'une personne à prendre part à une décision, à son exécution et à la jouissance de ses résultats. La participation fait donc partie des mécanismes de partage du pouvoir, compris comme la capacité de divers intérêts à atteindre le but commun. Elle est l'intervention du citoyen dans la prise des décisions communales et aussi son apport au processus de développement de sa commune. La participation peut connaître plusieurs degrés¹⁷ :

- **La transparence** : les instances qui détiennent le pouvoir se limitent à informer et rendre compte fidèlement des décisions prises, de leur processus et de leurs résultats. C'est le degré le plus faible de la participation.
- **La consultation** : L'instance de pouvoir demande l'avis des personnes concernées et tient compte de leur réaction. La participation reste faible surtout pour ce qui est de l'exécution et des résultats.
- **La concertation** : diverses instances de pouvoir échangent leurs avis. La participation est plus importante mais ne dépasse pas le domaine de la prise de décision.
- **L'implication** : instauration d'une dynamique participative généralisée, au quotidien, pilotée par la collectivité locale.
- **La collaboration** : En plus de la concertation au niveau de la décision, les instances se partagent également le travail. C'est un niveau de participation plus élevé.
- **Le soutien** : l'intervention ne se fait plus que sous la forme d'un appui (contributions, conseils, aides, etc.) à une initiative qui appartient à d'autres. La participation des personnes concernées est maximale.

17 Kouider BOUTALEB, « *La problématique de la gouvernance locale : le cas de l'Algérie vu à travers les éléments synthétisés d'une enquête auprès des parties prenantes* », Revue économie et Management N°11 Novembre 2012. consulté sur : <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue11/Boutaleb.pdf> (06/04/2016 à 11h06)

2-2-4 La démocratie participative

C'est un mode de gestion basé sur l'engagement du conseil communal et du maire, à associer les citoyens à la gestion de la commune. Cette participation ne doit pas se limiter à faire assister les citoyens comme observateurs aux débats du conseil communal. Elle se concrétise par des consultations effectives de la population sur les grands choix touchant ses conditions de vie.

2-2-5 Différence entre décentralisation et gouvernance locale

La gouvernance locale et la décentralisation, termes utilisés parfois de manière interchangeable, sont deux concepts liés mais différents. La décentralisation est d'abord et avant tout un processus politique, législatif, institutionnel et fiscal d'ordre national. Même si elle peut être influencée par ledit processus (par exemple si l'on attend des collectivités locales qu'elles prestent des services qui étaient jusque là du ressort des organisations nationales), la gouvernance locale peut ou non comprendre des éléments de décentralisation, de transparence, ainsi que des modalités de démocratie participative ou représentative et autres caractéristiques d'une « bonne » administration locale.

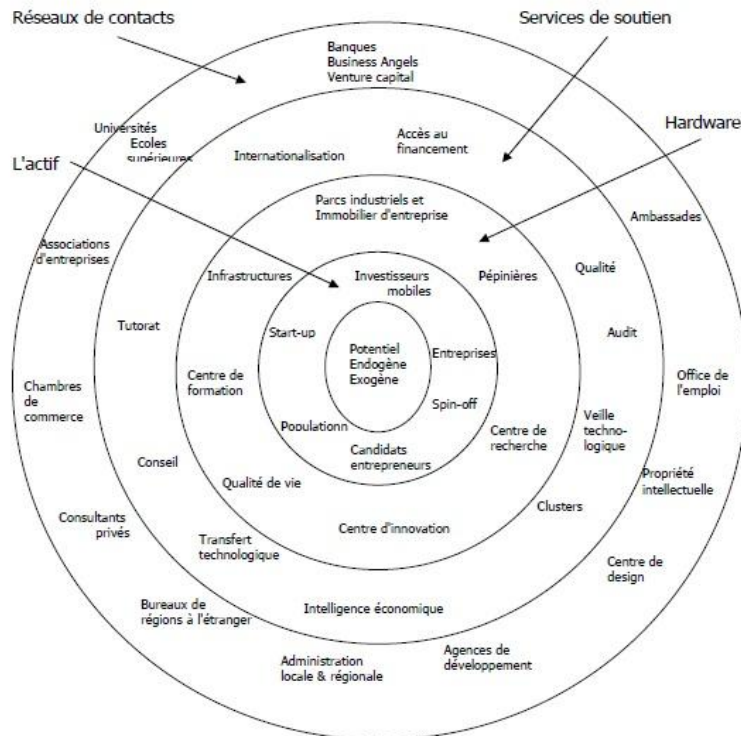
2-3 La qualité de la gouvernance

On parlera de bonne gouvernance, de mal ou mauvaise gouvernance selon que l'institution concernée est gérée suivant les règles de l'art ou non. Certains indicateurs permettent d'évaluer la gouvernance locale :

- **la participation des populations** dans le processus décisionnel local (cela inclut le partenariat avec tous les acteurs locaux) ;
- **la transparence ou le partage de l'information** ;
- **l'efficacité des autorités locales** dans la réalisation des objectifs de développement en faveur des populations ou la gestion des ressources publiques ;
- **l'équité ou le traitement égal et impartial** de cas similaires de la part des autorités locales (tous égaux devant la loi) ;

- **la sensibilité à la dimension « genre »** dans la gouvernance : accroître la participation des femmes en politique et favoriser la prise de conscience de l'importance du droit des femmes.

Figure 02 : La roue du développement local



Source : EURADA, in SAUBLENS Christian « La nouvelle économie requiert-elle une nouvelle conception de la politique régionale ? Des opportunités pour les agences régionales de développement ? » EURADA, Bruxelles ; 2000

On peut remarquer que le DL est essentiellement basé sur l'implication de plusieurs acteurs sur le niveau local, donc la question de bonne ou mauvaise gouvernance se pose à travers la capacité des acteurs locaux à :

- s'organiser de façon consensuelle afin de se fixer des objectifs communs en matière de développement économique régional ;

- S'accorder sur une vision commune du futur pour leur territoire ;
- S'entendre sur les moyens que chacun mettra à la disposition de la collectivité pour atteindre les objectifs définis en commun.

2-3-1 Priorités universelles de la gouvernance locale

Les autorités locales tout comme les organisations internationales témoignent d'un intérêt croissant pour une définition de principes universels qui puisse servir de référence pour la décentralisation et les réformes de la gouvernance locale à l'échelon mondial.

ONU-Habitat a procédé à l'approbation de directives¹⁸ sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales en avril 2007 qui s'inspirent de la Charte européenne de l'autonomie locale (1985). Les directives intègrent les notions de gouvernance et de démocratie, notamment la démocratie représentative et la démocratie participative ; elles définissent les principes qui régissent le mandat des élus locaux et les pouvoirs et responsabilités des autorités locales en s'appuyant sur le principe de subsidiarité. Elles affirment en particulier que :

- Le processus de décentralisation exige des efforts concertés visant à des réformes institutionnelles et au renforcement des capacités et devrait par conséquent être associé au renforcement des autorités locales.
- La participation par le biais d'une approche inclusive et d'une dévolution de pouvoirs aux citoyens doit être le principe qui sous-tend la prise de décision, la mise en œuvre et le suivi au niveau local.
- Les autorités locales devraient tenir compte des différents groupes qui cohabitent au sein de la société civile et veiller à ce qu'ils soient tous impliqués dans le développement progressif de leur communauté ou de leur quartier.
- Le principe de non-discrimination doit s'appliquer à tous les partenaires ainsi qu'à la collaboration entre administrations nationales et régionales, autorités locales et organisations de la société civile.

18 Guide de l'Utilisateur pour Mesurer la Gouvernance Locale, 2010. Op.cit.

- Une participation à tous les stades du processus politique devrait renforcer la représentation citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales, partout où c'est réalisable.
- Dans le but de renforcer la mobilisation citoyenne, les autorités locales devraient s'efforcer d'introduire de nouvelles formes de participation, telles que des conseils de quartier ou communautaires, la cyberdémocratie, la budgétisation participative, les initiatives citoyennes et les référendums, dans la mesure où c'est possible dans leur contexte spécifique.

De ce fait nous pouvons définir d'abord ce qu'est une mauvaise, puis ce qu'est une bonne gouvernance.

2-3-2 Mauvaise gouvernance

Une "mauvaise gouvernance" est caractérisée par des décisions arbitraires, des administrations qui ne répondent de rien, un système judiciaire inexistant ou injuste, l'abus du pouvoir exécutif, une société civile désengagée de la vie publique et une corruption généralisée.

2-3-3 Bonne gouvernance

La bonne gouvernance est la condition sine qua non à un développement économique durable, caractérisé par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de la bonne gouvernance requiert la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, la transparence, l'égalité, l'intégrité et l'état de droit.

La prise en charge de ce processus, qui implique la réalisation de projets locaux afin de répondre aux attentes des communautés, requiert des outils de financement diversifiés, capables d'assurer les fonds nécessaires. Dans la troisième section, nous présenterons les différentes dispositions du financement du DL en Algérie.

Section 3 : Financement du Développement Local en Algérie

La spécificité de la démarche du développement local doit correspondre impérativement à une conception d'outils de financement spécifiques afin d'assurer les ressources financières nécessaires mobilisables par les acteurs locaux. Des ressources locales qui doivent être diversifiées et permanentes; en vue de répondre aux besoins de financement exprimés à chaque phase du projet : Conception, pré-démarrage, démarrage, exploitation et extension...Et par conséquent, nécessitent une gamme de produits financiers et des modalités de financement appropriées et adaptées à leurs caractéristiques de secteur d'appartenance, de technologies utilisées, de structure de capital¹⁹.

Or, ce que nous pouvons constater est que les banques préfèrent généralement ne pas s'engager dans les microprojets et considèrent que ces initiatives sont à haut risque et à faible rendement. D'où les garanties de remboursement ne sont pas offertes et le risque que courent ces institutions financières est grand voire, inacceptable. Il s'ensuit un « vide de financement » des petits projets qui sont par ailleurs globalement porteurs de développement local et potentiellement de petites tailles et déterminants pour la création d'emplois, la distribution de revenus²⁰.

¹⁹ André JOYAL, *PME et développement territorial*, Professeur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 2006. Consulté sur : <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/joyal-chicha.html> (23/04/2016 à 14 :30)

²⁰ Abdelbaki SMATI, juin 2008, Op cit.

Pour combler ces lacunes et cette déficience les pouvoirs publics doivent intervenir de façon beaucoup plus localisée en accordant aux collectivités locales plus de moyens financiers et de prérogatives en matière de financement locale.

3-1 Financement des collectivités locales

Du constat aux marges de manœuvres. Les ressources des collectivités locales, notamment les communes sont d'origines très diverses ; elles proviennent des recettes fiscales locales, des ressources domaniales et patrimoniales, des attributions du fond commun des collectivités locales, de l'aide de l'état et enfin des emprunts. Néanmoins, le recours à l'emprunt est très exceptionnel en Algérie.

Le budget de la commune qui est un véritable plan d'action ne prévoit pas et ne contient pas d'une manière explicite un chapitre de dépenses affectées directement aux opérations du développement local sous formes d'aides directes ou indirectes ; ou même des prêts financiers. Le financement du développement local dépend alors, de la capacité de ces collectivités à mobiliser des fonds qui seront affectés aux investissements locaux. Ainsi, elles seront amenées à se soucier de plus en plus des politiques de communication avec les autres acteurs du développement et de logique de financement que de stratégie de développement.

3-2 Le financement privé

Il s'agit de l'épargne mobilisable localement pour initier de tels projets. Généralement, les intéressés contribuent au financement de leurs projets et s'appuient de plus en plus sur la solidarité familiale ou les liens personnels pour se procurer des fonds financiers surtout quand il s'agit de micro-entreprise type familiale ou individuelle. Même si les statistiques et les informations manquent sur ce plan, il n'est pas faux d'affirmer qu'elles sont relativement importantes au regard du nombre de microprojets qui se réalisent partout dans les différentes régions du pays.

3-3 La fiscalité locale

Le gouvernement algérien s'est engagé au processus d'une décentralisation fiscale afin de permettre un meilleur financement pour les collectivités locales, à savoir : la fiscalité et les transferts du système de péréquation des recettes entre collectivités.

3-3-1 Fiscalité

Les collectivités locales ne perçoivent pas tous les impôts et taxes qui sont prélevés et collectés sur leur territoire. Il n'y a qu'une partie des impôts tels que la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) qui leur revient exclusivement. Les autres taxes et impôts ne leur reviennent que partiellement (TVA).

3-3-2 Le système de péréquation

Les collectivités locales sont également financées à travers les transferts effectués par un système de péréquation des produits de la fiscalité et ce, afin de permettre une répartition équitable des ressources entre les collectivités locales. Il n'existe pas de fiscalité locale en Algérie, au sens d'une administration fiscale locale procédant au recouvrement des impôts et taxes revenant aux collectivités locales. Il y a, en fait, des impôts revenant totalement aux collectivités locales, comme c'est le cas pour les versements forfaitaires, la taxe sur l'activité professionnelle et la taxe d'assainissement ; comme il existe des taxes revenant partiellement aux collectivités locales (par exemple, la taxe sur la valeur ajoutée).

Toutefois, ces impôts et taxes sont recouverts par les services déconcentrés relevant, hiérarchiquement, de la Direction Générale des Impôts, structure centrale dans l'organisation du ministère des Finances.

Tableau 01 : Synoptique de répartition des impôts et des quotes-parts d'impôts entre l'État et les collectivités locales

Nature de l'impôt	Répartition en %				Observations
	Etat	Wilaya	(FCCL)	Commune	
FISCALITE DIRECTE	-	-	-	-	70% repartie en 10% au budget FCCL et 90% Cne et wilaya selon un système de solidarité Le reste est versé au FNL. Opérationnelles à partir de janvier 2000. La commune bénéficie par le biais du FCCL. Avant 2000 les taux étaient de 85%, 9%, 5%. Opérationnelle dès l'année 1998 avec 1,5DA/Kg affecté au FPZS.
1. La taxe foncière TF.	-	-	-	100%	
2. La taxe d'assainissement TASS.	-	-	-	100%	
3. La taxe sur l'activité professionnelle TAP	-	29,26%	05,44%	65,3%	
4. Le versement forfaitaire VF	60%	-	70%	30%	
5. L'impôt sur le patrimoine ISP.	-	-	-	20%	
6. Taxes spéciales TASP.	20%	-	-	100%	
7. Vignette automobile VAT.	-	-	80%	-	
FISCALITE INDIRECTE	85%	-	10%	05%	
1. La taxe sur la valeur ajoutée TVA.	-	-	-	100%	
2. Taxe de séjour TSE _J .	-	-	-	100%	
3. Taxe à l'abattage TABAT.	-	-	-	100%	

Source : Dr. BOUMOULA Samir, *la fiscalité locale en Algérie : nécessité d'une réforme en profondeur*, Revue nouvelle économie, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, N° :04 –Septembre2011.

3-4 La contribution de l'État

Dans une démarche de développement local, l'enjeu majeur comme on l'a démontré au début de ce travail, est de redonner aux citoyens la conception, l'exécution et la maîtrise de leur développement. Ce qui implique par conséquent que l'état central délègue certains pouvoirs aux institutions locales dans un processus de décentralisation plus prononcé. Ce processus devra être accompagné par la mise à la disposition de ces institutions de moyens conséquents pour remplir leur mission et devenir un acteur dominant dans le développement local. Ceci n'est possible que par :

- une définition claire de la fonction économique et sociale de ces collectivités
- la conception d'outils de financement spécifiques respectant les modalités de transparence financière, de rigueur dans la gestion et d'apprentissage collectif de la gestion.

Quels sont donc ces outils à mettre en œuvre pour la recherche de nouvelles ressources ?

3-4-1 Les plans communaux de développement (PCD)

Créés par le décret exécutif N° 73/139 délivré le 09/08/1973²¹ afin d'assurer l'équilibre régional, ces programmes sont considérés comme un moyen méthodique pour la promotion économique, sociale et culturelle des collectivités locales, ainsi un facteur essentiel pour améliorer le cadre de vie du citoyen.

Ces programmes sont considérés comme un facteur essentiel de l'intégration de l'économie locale avec l'économie nationale, aussi il complète les activités réalisées dans le cadre des différents programmes sectoriels.

3-4-2 Le fonds commun des collectivités locales²² (FCCL)

Par définition, la solidarité est l'aide et l'assistance souvent financière apportée par des personnes aisées à d'autres personnes ne disposant pas de la totalité des moyens nécessaires à leur subsistance. Dans le cadre des collectivités locales, la solidarité s'organise entre des « personnes morales » publiques : que sont les communes, les wilayas et l'état à fin de permettre aux plus démunies d'assurer leur fonctionnement et de mener à bien leurs missions. Cette solidarité s'exerce à travers un fonds dénommé le fonds commun des collectivités locales (FCCL), créé par décret N°86- 266 du 04 novembre 1986 conformément aux dispositions des articles 266, 267 et 268 du code communal. Il à pour missions :

- D'assurer aux collectivités des dotations du service public obligatoires ;
- De procéder à la répartition de la côte part des ressources fiscales affectées à la péréquation ;
- D'accorder des concours financiers aux collectivités locales dans une situation difficile ou en cas d'événements imprévisibles, ou calamiteux ;

²¹ Consultable sur : <http://www.vitamedz.org/articlesfiche/1180/1180808.pdf> (15/05/2016 à 14 :16)

²² Abdelbaki SMATI, juin 2008, Op. cit.

- De leur consentir des subventions pour la réalisation de projets d'équipements et d'investissements ;
- De garantir le versement à leur budget du montant prévisionnel des recettes fiscales ;
- D'entreprendre et de réaliser toutes études, enquêtes et recherches liées à la promotion des équipements et d'investissements locaux ;
- D'entreprendre toute action de formation et de perfectionnement au profit des fonctionnaires de l'administration locale ;
- De favoriser des actions d'informations et d'échange d'expériences et de rencontres.

La création du FCCL répond à un souci de stabilisation de ressources locales dans le temps et dans l'espace. Les ressources du FCCL sont d'origine fiscale et proviennent en grande partie d'impôts locaux, des côtes parts d'impôts d'État. La mission première du FCCL est la gestion des fonds de solidarité et de garantie des communes et des wilayas. Ainsi le FCCL est composé de deux (02) fonds en l'occurrence le fonds communal de solidarité (FCS) et le fonds communal de garantie (FCG). Ces deux derniers sont chargés d'apporter l'aide sollicitée par la commune, de contrôler le déficit budgétaire et participer partiellement au financement des opérations des sections de fonctionnement et d'équipement.

Le fonds communal de solidarité (FCS) Il constitue la structure la plus importante du service du FCCL. C'est lui qui reçoit les recettes correspondant certaines côtes- parts dont le montant atteint 25% par rapport à l'ensemble des ressources affectées aux collectivités locales en général.

Le fonds communal de garantie (FCG) Il a pour fonction de garantir les prévisions fiscales des communes. Il est alimenté par les participations des communes suivant un taux fixé annuellement est prélevé sur les impositions directes locales ainsi par le produit des rôles supplémentaires des impôts directs (chapitre 75 du budget communal)²³.

²³ Code des Collectivités Territoriales (Commune et Wilaya), 2011. Consulté sur : [http://www.sante.dz/dsp22/files/Code%20des%20Collectivite%C3%A9s%20Territoriales%20\(Commune%20et%20Wilaya\).pdf](http://www.sante.dz/dsp22/files/Code%20des%20Collectivite%C3%A9s%20Territoriales%20(Commune%20et%20Wilaya).pdf) (28/04/2016 21 :56)

Les ressources détenues par le fonds de solidarité sont distribuées aux communes selon une clé de répartition reposant sur une attribution normale qui prend en compte le chiffre de la population communale dont la valeur est fixée par arrêté du ministère de l'intérieur et des collectivités locales. Il est ajouté à cette attribution normale une attribution complémentaire calculée pour les communes de plus de 60.000 habitants proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés, est pour les communes de moins de 60.000 habitants sur la base d'un système complémentaire prenant en compte d'autres paramètres tel que ; la population nationale, les ressources fiscales communes.

Il y a lieu de signaler que les principaux revenus du FCCL proviennent pour l'essentiel des produits et des taxes suivantes :

- La taxe sur l'activité professionnelle : un taux de 05.44% de cette taxe, soit un peu plus de 1/20 des recouvrements est affectée au FCCL ;
- Le versement forfaitaire : 70% des recouvrements effectués au titre de cet impôt sont affectés au FCCL ;
- La taxe sur la valeur ajoutée : 10% soit près que 1/10 de cet impôt très productif est affecté au FCCL ;
- La vignette automobile : 80% de ce produit est affecté au FCCL.

Le tableau illustratif ci- après nous résume les ressources fiscales du FCCL hors VF pour les années 2006-2010.

Tableau 02 : Part du FCCL des ressources fiscales hors (VF) entre (2006-2010)

Année	Montant en million de DA	(%) des recettes affectées aux collectivités locales
2006	139080	75
2007	176130	65
2008	151980	30
2009	171278	30
2010	172017	30

Source : BOUMOULA Samir, *la fiscalité locale en Algérie : nécessité d'une réforme en profondeur*, Revue nouvelle économie, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, N° :04 –Septembre2011.

3-4-2 Les subventions exceptionnelles d'équilibre

Celles-ci sont accordées pour assurer l'équilibre budgétaire aux communes confrontées à une situation financière particulièrement difficile ainsi que pour celles devront faire face à des événements imprévisibles ou calamiteux.

3-4-3 Les subventions d'équipement et d'investissement²⁴

L'octroi des subventions d'équipement et d'investissement est déterminé dans le cadre des orientations et des objectifs fixés par le plan national de développement. Pour ce qui est des critères d'octroi de cette subvention, il s'agit de :

- La situation des communes se situant dans des zones dites à promouvoir (ZAP) ;
- La valeur de la moyenne par habitant des ressources du budget des communes ;
- La situation du patrimoine productif des communes ;
- La superficie des communes et sa localisation géographique.

A la fin de ce chapitre, nous avons pu répondre, à travers les trois sections, aux interrogations liées au développement local, où nous avons présenté les différentes définitions, les outils du développement local, la gouvernance locale et le financement du développement local et leur état en Algérie. Or, ces différents mécanismes mis en pratique, si minutieux soient-ils, ne sont pas cependant de nature à assurer le développement des communes, surtout si on leur demande de réussir des progrès sur les différents plans économiques, technologiques et sociaux en s'appuyant exclusivement sur les ressources locales . Pour y arriver, les investissements étrangers en provenance de pays plus développés peuvent présenter une véritable opportunité, et cela grâce à une collaboration des collectivités locales avec les firmes multinationales présentes dans les différentes localités.

²⁴ Site du ministère de l'intérieur et des collectivités locales : <http://www.interieur.gov.dz/dynamics/frmitem.aspx?html=3&s=24> (29/04/2016 à 17 :29)

CHAPITRE II : LES IDE EN ALGÉRIE

En survolant les étapes importantes du processus du changement économique mondial nous constatons que l'un des sujets les plus débattus dans le contexte général est celui de l'internationalisation des échanges et d'intensification des relations et tout ce qui en découle en matière d'enjeux économiques. Les Investissements Directs Étrangers (IDE) forment une partie indissociable de ce processus, et font partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace, et constituent l'un des principaux catalyseurs du développement. En effet, les investissements directs étrangers peuvent avoir des retombées technologiques, contribuer à la création du capital humain, faciliter l'intégration aux échanges internationaux, favoriser la création d'un climat des affaires plus compétitif et ceci en complémentarité avec les entreprises locales et servir ainsi leur développement.

De plus, au-delà de ses avantages strictement économiques, les investissements directs étrangers peuvent aider à améliorer les conditions environnementales et sociales dans les pays d'accueil. En effet, plusieurs spécialistes [CAVES (1996), DUNNING (1993), GRAHAM et KRUGMAN (1995), MORAN (1998), LALL (2000), etc.] accordent à l'investissement direct étranger une place importante dans le développement économique.

Néanmoins, à côté de ces effets positifs pour le développement. L'investissement direct étranger peut être aussi générateur de certains effets négatifs qui concernent les coûts supportés par les pays d'accueil.

Dans ce deuxième chapitre nous allons essayer d'appréhender les généralités des investissements directs étrangers et leur spécificité en Algérie. Ainsi la première section va présenter les différentes définitions et les principales théories et les déterminants de l'emplacement des FMN ; dans la deuxième section nous allons mettre en évidence l'impact des IDE sur les pays hôtes et les coûts et externalités supportés par les communautés local. Enfin, dans la troisième section, nous allons voir les efforts déployés par l'Algérie en vue d'attirer d'avantage les IDE.

Section 1 : cadre conceptuel et théorique

1-1 Définition des IDE

La définition apportée par l'OCDE semble être la plus répandue constituant une définition de référence «*L'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« l'investisseur direct ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« l'entreprise d'investissement direct ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. L'investissement direct peut également permettre à l'investisseur d'accéder à l'économie de résidence de l'entreprise d'investissement direct, ce qui pourrait lui être impossible en d'autres circonstances. L'investissement direct n'a donc pas les mêmes finalités que l'investissement de portefeuille, l'investisseur de portefeuille ne cherchant généralement pas à influencer sur la gestion de l'entreprise.»*²⁵

Les définitions de l'OCDE, de l'FMI et de la BM se rapprochent sur l'introduction des notions de l'intérêt durable et de l'influence (contrôle) à fin de permettre distinction entre l'investissement direct et l'investissement du portefeuille, ce dernier se fait généralement à court terme et implique une forte rotation des titres. La notion d'influence ou de «contrôle» implique qu'un certain degré de prise de décision par l'investisseur étranger est présent dans les politiques et la stratégie de gestion. Par exemple, ce contrôle peut se produire grâce à la capacité de

25 Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux : quatrième édition © OCDE 2010
Consulté sur : <http://www.oecd.org/fr/industrie/inv/statistiquesetanalysesdelinvestissement/40632182.pdf>
(25/04/2016 à 22:40)

l'investisseur à élire ou de choisir un ou plusieurs membres du conseil d'administration de la société étrangère ou d'une filiale étrangère. Il peut être possible d'exercer un contrôle à travers d'autres formes ; la sous-traitance, les contrats de gestion, de franchise, de licence. LALL et STREETEN²⁶ (1977) font valoir qu'avoir la majorité des actions n'est pas une condition nécessaire à l'exercice du contrôle, car il peut être réalisable avec une faible part d'actions et même sans un contrat de gestion explicite.

1-2 Types d'IDE

L'IDE peut être classé du point de vue de l'investisseur et du point de vue du pays hôte. Du point de vue de l'investisseur, CAVES²⁷ (1971) établit une distinction entre l'IDE horizontal, vertical et IDE complexe.

1-2-1 Du point de vue du pays d'origine

- **L'IDE horizontal** : est entrepris dans le but d'une expansion horizontale pour produire les mêmes ou similaires sortes de marchandises à l'étranger (dans le pays d'accueil). Par conséquent, la différenciation des produits est l'élément essentiel de la structure du marché de l'IDE horizontal. Plus généralement, l'IDE horizontal est entrepris pour exploiter plus pleinement certains avantages monopolistiques ou oligopolistiques, tels que les brevets ou des produits différenciés, en particulier si l'expansion à la maison était de violer les lois anti-trust.
- **L'IDE vertical** : d'autre part, est entrepris dans le but d'exploiter les matières premières (IDE vertical vers l'amont) ou pour être plus près des consommateurs grâce à l'acquisition de points de distribution (IDE vertical vers l'aval).

Le troisième type d'IDE, est l'IDE complexe, implique à la fois l'IDE horizontal et vertical.

26 Sanjaya LALL and Paul STREETEN. *Foreign investment, transnationals and developing countries*. BOULDER, WESTVIEW PRESS. 1977. <http://layciwjun.ru/sumevut.pdf> (15/03/2016 à 11:15)

27 CAVES, R. E. *International Corporations: The Industrial Economics of Foreign Investment*. In *Economica*, 38 (149) 1971. p 1-27 <http://doi.org/10.2307/2551748> (15/03/2016 à 09:10)

1-2-2 Du point de vue du pays d'accueil :

MOOSA (2002) classe²⁸ les IDE en :

- **des IDE de substitution aux importations** : visent la production de marchandises importées par le pays d'accueil, ce qui implique nécessairement que les importations par le pays d'accueil et les exportations par le pays d'investissement diminueront. Ce type d'IDE est susceptible d'être déterminé par la taille du marché, les coûts de transport du pays hôte et les barrières commerciales.
- **des IDE dédiés à l'augmentation des exportations** : sont motivés par le désir de chercher de nouvelles sources d'entrée, comme les matières premières et les biens intermédiaires. Ce type d'IDE crée plus d'exportation dans le sens où le pays d'accueil augmentera ses exportations de matières premières et de produits intermédiaires dans le pays d'investissement et d'autres pays (où se trouvent les filiales de la société multinationale).
- **des IDE à l'initiative du gouvernement.**

28 Imad A. MOOSA. *Foreign Direct Investment: Theory, Evidence and Practice*, PALGRAVE MACMILLAN, 2002.

https://aadepsethi.files.wordpress.com/2013/06/fdi_theory-evidence-and-practice_kapituj-te-zgjedhur.pdf
(13/03/2016 à 18:36)

1-3 Revue de la littérature sur les IDE

1-3-1 Raisons de l'intérêt apporté aux IDE

L'intérêt²⁹ apporté aux IDE et qui a motivé les tentatives d'explications de ses causes et ses effets à travers différentes théories, est dû premièrement, à la croissance rapide de l'IDE et le changement permanent de ses modèles, en particulier depuis les années 1980. Dans les années 1990, l'IDE représentait environ un quart des sorties de capitaux internationaux, ayant grandi par rapport à d'autres formes d'investissement international depuis les années 1970. Cette croissance a résulté de la concurrence mondiale, ainsi que de la tendance à libérer les marchés notamment les marchés financiers. Il a été observé³⁰ que les flux d'IDE continuaient à se développer, même si le commerce mondial ralentissait, même lorsque les investissements de portefeuille ont reculé dans les pays asiatiques en raison de la crise des années 1990, les flux d'IDE n'ont pas été affectés de manière significative. Soutient que l'IDE a été la source de l'investissement international pour les pays d'accueil moins volatile, à l'exception notable des États-Unis.

La deuxième raison de l'intérêt pour l'IDE est la préoccupation à propos des causes et des conséquences de la propriété étrangère. Les points de vue sur cette question sont trop contrastés, se situant entre deux extrêmes celui de considérer l'IDE comme symbolisant un nouveau colonialisme ou de l'impérialisme, et l'autre extrême celui de le considérer comme quelque chose sans que le pays hôte ne peut pas survivre.

La troisième raison qui motive les études des IDE est qu'il offre au pays en développement une source importante de fonds à un moment où l'accès à d'autres moyens de financement est en baisse, en particulier à la suite de la crise de la dette internationale qui a émergé au début des

29 IMAD A. MOOSA, 2002. Op cit.

30 E. LIPSEY. *The Role of Foreign Direct Investment in International Capital Flows*, UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS. 1999. Consultée sur: <http://www.nber.org/papers/w7094.pdf> (18/03/2016 à 17h20)

années 1980. LIPSEY³¹ soutient que l'IDE a été la source la plus fiable de l'investissement étranger pour les pays en développement. De plus, l'IDE demeure très important dans le sens où, non seulement il entraîne le mouvement des capitaux financiers, mais aussi parce qu'il permet l'accès à la technologie ainsi qu'aux compétences techniques, de gestion et de marketing.

1-3-2 Revue des importantes théories sur les IDE

Les théories portant sur les IDE peuvent être classées en deux points de vue :

D'un point de vue macroéconomique, l'IDE est une forme particulière des flux de capitaux à travers les frontières, des pays d'origine vers les pays d'accueil, qui se trouvent dans la balance des paiements. La variable d'intérêt est : les flux et les stocks de capital, les revenus obtenus des investissements.

Le point de vue microéconomique, tente d'expliquer les motivations pour les investissements à travers les frontières nationales du point de vue de l'investisseur. Il examine également les conséquences pour les investisseurs, dans le pays d'origine et le pays d'accueil, des opérations des multinationales plutôt que les flux d'investissement et des stocks.

Nous allons essayer toutefois de présenter les principales théories qui traitent des IDE et de leurs déterminants :

Théorie du cycle de vie de Vernon

La théorie du cycle de vie développé par Vernon en 1966 a été utilisée pour expliquer certains types d'investissements étrangers directs réalisés par des sociétés américaines en Europe occidentale après la Seconde Guerre mondiale dans l'industrie de la fabrication.

31 Robert E. LIPSEY, Choi, E. KWAN and James HARRIGAN (eds.) *Foreign Direct Investment and the Operations of Multinational Firms: Concepts, History and Data*, Handbook of International Trade. LONDON: BLACKWELL, 2003. consulté sur <http://www.nber.org/papers/w8665.pdf> (18/03/2016 à 20h34)

³²Vernon explique qu'il y a quatre étapes dans le cycle de production : l'innovation, la croissance, maturité et déclin. Selon Vernon, dans la première étape, les sociétés transnationales américaines créent de nouveaux produits innovants pour la consommation locale et éventuellement l'exportation de l'excédent afin de servir également les marchés étrangers. Dans cette étape du cycle de production, les fabricants ont un avantage en ce qu'ils possèdent de nouvelles technologies, les produits étaient généralement standardisés, et par la suite il y a eu des entreprises qui les ont copié. Ainsi, les entreprises européennes ont commencé à imiter ces produits, exportés jusqu'ici par les entreprises américaines, ces dernières ont été contraintes d'effectuer des installations de production sur les marchés locaux pour maintenir leurs parts de marché dans ces domaines.

A. La théorie des taux de change sur des marchés de capitaux imparfaits

Ceci est une autre théorie qui a tenté d'expliquer les IDE. Initialement, le risque de change a été analysé du point de vue du commerce international. ITAGAKI (1981) et CUSHMAN (1985)³³ ont analysé l'influence de l'incertitude en tant que facteur de l'IDE. Dans la seule analyse empirique faite jusqu'à présent, CUSHMAN montre que l'augmentation de taux de change réel stimule les IDE réalisés par dollar, tandis qu'une appréciation de la monnaie étrangère réduit l'IDE américain. CUSHMAN conclut que l'appréciation du dollar a entraîné une réduction des IDE des États-Unis de 25%. Cependant, la théorie du risque de taux de change ne peut pas expliquer l'investissement étranger direct simultané entre les pays avec des monnaies différentes.

-
- 32 S. BOCKEM. and A. TUSCHKE (2010), *A tale of Two Theories: Foreign Direct Investment Decisions from the Perspectives of Economic and Institutional Theory*. Why do Firms Enter Eastern European Markets? October 30, 2008. Vue sur : http://kooperationen.zew.de/fileadmin/user_upload/Redaktion/Industrie%C3%B6konomischer_Ausschuss/2009/Paper/Boeckem09.pdf (10/04/2016 à 21:30)
- 33 IVERSEN Carl, *Aspects of the Theory of International Capital Movements*, Copenhagen, Levin and Munksgaard/LONDON, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1935. (25/03/2016 à 19:30)

B. La théorie d'internalisation

Cette théorie tente d'expliquer la croissance des sociétés transnationales et leurs motivations pour la réalisation des IDE. La théorie a été développée par BUCKLEY et CASSON, en 1976, puis par HENNART, en 1982 et CASSON, en 1983. Dans un premier temps, la théorie a été lancée par COASE en 1937 dans un contexte national et HYMER en 1976 dans un contexte international. Dans sa thèse de doctorat, HYMER a identifié deux principaux déterminants de l'IDE. L'un était l'élimination de la concurrence, l'autre était les avantages que certaines entreprises possèdent dans une activité particulière (HYMER, 1976)³⁴.

Les sociétés transnationales font face à des coûts d'ajustement lorsque les investissements sont effectués à l'étranger. HYMER a reconnu que l'IDE est une décision stratégique au niveau des entreprises plutôt que d'une décision financière du marché des capitaux.

C. Théories japonaises de l'IDE

En analysant la relation de l'IDE, la compétitivité et le développement économique fondés sur les idées de Michael PORTER. Terutomo OZAWA a été le principal représentant de la théorie qui a été initialement développée dans les années 1970. Il a identifié trois phases principales du développement à travers l'analyse des vagues de flux d'IDE d'un pays. Dans la première phase, celle de la croissance économique, le pays est sous-développé et il est ciblé par les entreprises étrangères afin de bénéficier de ses avantages potentiels en particulier les coûts salariaux faibles. Même après que le pays ait connu les entrées d'IDE, il n'y aurait pas encore de sortie d'IDE du pays pendant cette phase. Dans la deuxième phase de plus en plus d'entrées d'IDE vont être constatées dans le pays. Les coûts de main-d'œuvre augmentent et le niveau de vie du peuple monte. Avec l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, des sorties d'IDE vont avoir lieu. Dans la troisième phase, le pays atteindra de véritables exploits qui seront basés sur l'innovation.

34 Denisia VINTILA, *Foreign Direct Investment Theories: An Overview of the Main FDI Theories*. European Journal of Interdisciplinary Studies, No. 3, December 2010. Consulté sur : <http://ssrn.com/abstract=1804514> (12/04/2016 à 13 :46)

Les entrées et sorties d'IDE sont motivés par des facteurs de marché et les facteurs technologiques³⁵.

D. Le paradigme éclectique de DUNNING

La théorie éclectique développée par le professeur DUNNING³⁶ est un mélange de trois théories différentes d'investissements directs étrangers (O-L-I) :

➤ **"O" « Ownership » les avantages spécifiques de l'entreprise :**

Ceci fait référence à des actifs incorporels, qui sont du moins ce que l'entreprise possède d'exclusif et qui peut être transféré au sein des FMN à faible coût, conduisant soit à des revenus plus élevés ou une réduction des coûts. Mais les opérations effectuées par les FMN dans différents pays impliquent des coûts supplémentaires. L'entreprise doit nécessairement se munir de caractéristiques spécifiques pour faire face aux différents surcoûts afin d'assurer le succès sur un marché étranger. Ces caractéristiques sont les compétences ou les avantages spécifiques. L'entreprise dispose d'un monopole à travers ses propres avantages spécifiques et leur usage à l'étranger conduit à une rentabilité marginale supérieure ou un coût marginal inférieur à celui des autres concurrents. (DUNNING, 1973, 1980, 1988). Il existe trois types d'avantages spécifiques :

- des avantages de monopole sous la forme d'un accès privilégié aux marchés grâce à la propriété des ressources naturelles limitées, les brevets, les marques de commerce ;
- la technologie, la connaissance au sens large de manière à contenir toutes les formes d'activités d'innovation ;

35 Terutomo OZAWA, Professor Kiyoshi KOJIMA's Contributions to *FDI Theory: Trade, Structural Transformation, Growth, and Integration in East Asia*, Columbia University Academic Commons. 2007. <http://hdl.handle.net/10022/AC:P:262> . (29/03/2016 à 17h30)

36 DUNNING, John H., *Towards an Eclectic Theory of International Production: Some Empirical Tests*, Journal of International Business Studies, Vol. 11, March 1980. Issue 1, pp. 9-31, disponible sur :<http://ssrn.com/abstract=1773302> ou <http://dx.doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8490593> (29/03/2016 à 20h36)

- Les économies de grande taille telles que les économies d'apprentissage, des économies d'échelle, un meilleur accès au capital financier.

➤ **"L" « Location » le Lieu :**

Lorsque la première condition est remplie, il serait plus bénéfique pour l'entreprise possédant ces avantages de les utiliser elle-même plutôt que de les vendre ou de les louer à des entreprises étrangères.

Les avantages géographiques des différents pays sont des facteurs clés pour déterminer qui deviendra un pays hôte pour les activités des FMN.

Les avantages spécifiques de chaque pays peuvent être divisés en trois catégories :

- Les avantages économiques consistent en des facteurs quantitatifs et qualitatifs de la production, les coûts de transport, les télécommunications, la taille du marché, etc.
- Avantages politiques : les politiques gouvernementales communes et spécifiques qui affectent les flux des IDE
- Les avantages sociaux : comprennent la distance entre les pays d'origine et les pays d'accueil,
- La diversité culturelle, l'attitude envers les étrangers, etc.

➤ **"I" l'Internalisation :**

Supposant que les deux premières conditions sont remplies, il serait dès-lors plus rentable pour l'entreprise l'utilisation de ces avantages, en collaboration avec d'autres facteurs en dehors du pays d'origine (DUNNING, 1973, 1980, 1988).

Cette troisième caractéristique du paradigme éclectique OLI propose un cadre pour évaluer les différentes façons dont la société va exploiter ses pouvoirs de la vente de biens et services à travers divers accords qui pourraient être signés entre les entreprises.

Les bénéfices tirés de l'internationalisation et des marchés transfrontaliers sont plus élevés, tant que l'entreprise voudra s'engager dans la production étrangère plutôt que d'offrir ce droit à d'autres entreprises sous licence ou franchise.

Le paradigme éclectique OLI montre que les paramètres OLI sont différents d'une entreprise à une autre et dépendent du contexte, ils reflètent aussi les caractéristiques économiques, politiques, sociales du pays d'accueil. Par conséquent, les objectifs et les stratégies des entreprises, l'ampleur et la structure de la production dépendront des défis et des possibilités offertes par les potentiels du pays d'accueil.

Section 2 : Impact des IDE sur le développement des pays d'accueil

Les pays en développement, les économies et les pays émergents en transition, en raison des avantages liés à l'IDE ont plus ou moins libéralisé leur régime d'IDE et suivi différentes politiques pour attirer les investissements. Il a été reconnu que les avantages liés à la maximisation des IDE, pour le pays d'accueil, peuvent être importantes, y compris les retombées technologiques, le soutien de la formation et du capital humain, l'amélioration de l'environnement commercial concurrentiel, la contribution à l'intégration du commerce international et à l'amélioration du développement des entreprises locales. En outre, en dehors des avantages économiques l'IDE peut aider à l'amélioration de l'environnement et des conditions sociales dans le pays d'accueil en déplaçant une technologie "propre" et en introduisant des politiques socialement plus responsables des entreprises. Tous ces avantages contribuent à la croissance

économique plus élevée, ce qui est le principal instrument de lutte contre la pauvreté dans ces économies.

Cependant, l'impact économique de l'IDE est difficile à mesurer avec précision. Les avantages des IDE n'augmentent pas systématiquement et de manière égale entre les pays, les secteurs et les communautés locales. Ces avantages varient d'un pays à un autre et sont difficiles à être séparés et évalués. Lorsque l'entrée d'IDE a des effets importants (non pas marginaux), la mesure est encore plus difficile. L'évaluation des effets de l'IDE sur le développement recourt généralement à l'une des deux approches ; l'analyse économétrique de la relation entre IDE et diverses mesures de performances économiques. La seconde est une analyse qualitative des divers aspects des impacts des FMN, sans aucun recours au calcul d'une relation précise ou d'un taux de rendement (CNUCED, 2006).

2-1 Les avantages des IDE

BROOKS³⁷ (2003) suggère que, en dehors de l'augmentation de la production et des revenus, les économies d'accueil peuvent bénéficier de l'IDE de cinq façons :

- Les entreprises étrangères apportent la technologie scientifique ou de gestion. Ils fourniront une assistance technique à leurs fournisseurs ou clients locaux, et forme les travailleurs qui pourront ensuite passer à des entreprises locales. En outre, les entreprises locales pourraient apprendre en regardant simplement leurs homologues étrangers.
- L'investissement étranger dirige la concurrence dans l'économie d'accueil. L'entrée d'une nouvelle entreprise aurait tendance à augmenter la production sectorielle et de réduire le prix intérieur. En outre, la présence d'entreprises étrangères peut inciter les entreprises nationales à fonctionner plus efficacement et introduire de nouvelles technologies plus tôt.

37 BROOKS, Douglas H.; Fan, Emma XIAOQIN; SUMULONG, Lea R. *Foreign Direct Investment in Developing Asia: Trends, Effects, and Like*, Issues for the Forthcoming WTO Negotiations. © Asian Development Bank, 2003. <http://hdl.handle.net/11540/1524>. (22/04/2016 à 12:12)

- Les investissements étrangers se traduisent généralement par une augmentation de l'investissement intérieur.
- L'investissement étranger donne un avantage en termes d'accès aux marchés d'exportation découlant des économies d'échelle.
- L'investissement étranger peut aider à combler l'écart de change d'un pays d'accueil.

L'investissement étranger direct peut apporter une contribution positive l'économie d'accueil en fournissant des ressources de capital, de technologie et de gestion qui autrement ne seraient pas disponibles. Ce transfert de ressources peut stimuler la croissance l'économie du pays hôte³⁸.

2-1-1 Effets sur les Capitaux

En ce qui concerne le capital ce dernier est à craindre. Les entreprises multinationales (FMN) investissent dans des projets à long terme, et prennent des risques et ne rapatrient les bénéfices que lorsque les projets donnent des profits. La libre circulation des capitaux entre les nations est favorisée par de nombreux économistes, car elle permet au capital de rechercher le plus haut taux de rendement. Beaucoup de FMN, en raison de leur grande taille et de la solidité financière, ont accès à des ressources financières qui ne sont pas accessibles pour les entreprises du pays hôtes. Ces fonds peuvent être trouvés dans les sources internes de l'entreprise, ou, en raison de leur réputation, les grandes multinationales peuvent emprunter de l'argent sur les marchés financiers (HILL, 2000).

L'intégration mondiale des marchés de capitaux peut contribuer à la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, les règles comptables, et les traditions

38 HILL, C. *International Business - Competing in the Global Marketplace*. University of Washington: Irwin McGraw-Hill, 2000. Consulté sur : http://www.academia.edu/4716993/Internationalbusiness_charles_w._l._hill (25/04/2016 à 22 :40).

juridiques. La mobilité mondiale du capital limite la capacité des gouvernements à poursuivre les mauvaises politiques.

2-1-2 La technologie

Le rôle crucial joué par le progrès technologique dans la croissance économique est maintenant largement acceptée. La technologie peut stimuler le développement économique et l'industrialisation, et peut prendre deux formes, qui semblent toutes les deux précieux. La technologie peut être intégrée dans un processus de production (par exemple, la technologie pour la découverte, l'extraction et le raffinage du pétrole) ou elle peut être incorporée dans un produit (par exemple, les ordinateurs personnels) (HILL, 2000).

Cependant, de nombreux pays ne disposent pas des ressources et des compétences de recherche et de développement nécessaires pour développer leur propre technologie de produit et de processus natif. Cela est particulièrement valable pour les pays moins développés. La grande majorité des études économiques portant sur la relation entre l'IDE d'une part et de la productivité et / ou la croissance économique, d'autre part, ont constaté que le transfert de technologie par l'intermédiaire de l'IDE a contribué positivement à la productivité et la croissance économique dans les pays d'accueil.

Les technologies qui sont transférées aux pays en développement dans le cadre de l'investissement direct étranger ont tendance à être plus moderne et respectueux de l'environnement "propres", que ce qui est disponible localement. En outre, des externalités positives ont été observées notamment les imitations par les entreprises locales, turnover des emplois et la Supply-chain locale qui ont conduit à des améliorations environnementales plus générales dans l'économie d'accueil³⁹.

39 *L'IDE au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES, MINIMISER LES COÛTS Synthèse*, OCDE, 2002. <https://www.oecd.org/fr/investissement/investissementpourledeveloppement/1959806.pdf> (20/04/2016 à 13:35)

2-1-3 La gestion

En transférant les connaissances, l'IDE va augmenter le stock du savoir-faire existant dans le pays d'accueil grâce à la formation de la main-d'œuvre, le transfert de compétences et le transfert de nouvelles pratiques de gestion et d'organisation. Les compétences en gestion des affaires étrangères acquises à travers l'IDE peuvent également produire des avantages importants pour les pays d'accueil, notamment lorsque le personnel local qui formé pour occuper des postes de direction, techniques et financiers de la filiale d'une multinationale étrangère quitte l'entreprise et aide à établir des entreprises locales. Des avantages similaires peuvent survenir si les compétences en gestion supérieure d'une FMN stimulent les fournisseurs locaux, les distributeurs et les concurrents pour améliorer leurs propres compétences en gestion.

Les travailleurs ayant acquis de nouvelles compétences grâce à la formation explicite et implicite, prennent ces compétences avec eux quand ils réintègrent le marché du travail national⁴⁰.

2-1-4 Effets sur emploi

Les effets sur l'emploi associés à l'IDE sont à la fois directs et indirects. Dans les pays où le capital est relativement rare, mais la main-d'œuvre est abondante, la création de possibilités d'emploi - directement ou indirectement - a été l'un des impacts les plus importants d'IDE. L'effet direct survient lorsqu'une FMN étrangère emploie un certain nombre de citoyens du pays d'accueil. Considérant que, l'effet indirect s'observe lorsque des emplois sont créés chez les fournisseurs locaux suite à l'investissement et lorsque des emplois sont créés en raison de l'augmentation des dépenses locales par des employés du FMN.

40 DAMIJAN, Jože P. and KNELL, Mark S. and MAJCEN, BORIS and Rojec, Matija, *Technology Transfer Through FDI in Top-10 Transition Countries: How Important are Direct Effects, Horizontal and Vertical Spillovers?* Février 2003. Consulté sur : <http://deepblue.lib.umich.edu/bitstream/handle/2027.42/39934/wp549.pdf?sequence=3> (31/03/2016 à 21 :40)

Le secteur privé national peut bénéficier en entrant dans des relations d'affaires qui fournissent des inputs à ces nouveaux arrivants sur le marché (liens vers l'amont) ou le traitement des produits d'un investisseur étranger (liens vers l'aval). En favorisant la connexion, à la fois vers l'amont et l'aval de la production, avec les industries nationales et d'autres secteurs, par exemple grâce à des systèmes de sous-traitance entre une entreprise étrangère et des sous-traitants locaux qui fournissent des pièces de rechange, des composants ou des produits semi-finis à l'entreprise étrangère, les emplois supplémentaires sont créés en fin de compte et de plus l'activité économique est encouragée.

2-1-5 Effets sur la concurrence

Selon le rapport de l'OCDE (OECD 2002) la présence d'entreprises étrangères peut grandement contribuer au développement économique en stimulant la concurrence intérieure, conduisant finalement à une plus grande productivité, à une baisse des prix et une allocation plus efficace des ressources. La concurrence accrue tend à stimuler les investissements en capital par les entreprises dans l'usine, l'équipement et la R&D dans leur lutte pour obtenir un avantage sur leurs rivaux. L'impact de l'IDE sur la concurrence sur les marchés nationaux peut être particulièrement important dans le cas des services, tels que les télécommunications, la vente au détail et de nombreux services financiers, où l'exportation est souvent pas une option parce que le service doit être produit où il est livré. *«Comme pour le commerce, l'augmentation des flux internationaux d'IDE devraient être encouragés car ils apportent des avantages mondiaux et nationaux. Ils stimulent la croissance grâce à une production plus efficace et ils abaissent les prix grâce à une plus grande concurrence »*⁴¹.

41 JULIUS, R. *Global Companies and Public Policy*. New York: Council on Foreign Relations for the Royal Institute of International Affairs. 1990. P .97 [sité dans : Selma KURTISHI-KASTRATI. *The Effects of Foreign Direct Investments for Host Country's Economy*, European Journal of Interdisciplinary Studies Vol. 5, Issue 1, American University of the Middle East, Faculty of Business, Kuwait. 2013. <http://www.ejist.ro/files/pdf/369.pdf> (19/04/2016 à 17:30)]

2-1-6 impacts non-économiques

Une autre préoccupation majeure en ce qui concerne l'IDE est son impact environnemental. L'application locale de la législation de protection de l'environnement, souvent négligée ou faible, a entraîné des conséquences désastreuses dans de nombreuses régions du monde. Cependant, la compétition mondiale entre les gouvernements des pays pour attirer les IDE, contraint les pays à offrir des règlements plus souples afin d'attirer les investissements étrangers.

Les conditions de travail des employés dans les entreprises parrainées par l'IDE ont également été une préoccupation. La présence d'ateliers clandestins dans certains pays, dont les travailleurs -souvent des enfants- sont exploités dans des conditions de travail dangereuses, sous-humaines, souvent en violation des réglementations locales en milieu de travail, est un problème grave⁴².

2-2 Les inconvénients

Il existe un certain nombre d'effets négatifs auxquels peut être confronté un pays qui accueille les IDE. Il s'agit des coûts engendrés par les IDE sur la concurrence, des effets négatifs des IDE sur l'équilibre macroéconomique et des coûts socio-environnementaux.

2-2-1 Coûts engendrés par les IDE sur la concurrence

Le principal risque est celui de voir les filiales des multinationales étouffer la concurrence et engendrer une situation de quasi monopole à leur avantage. En effet, les firmes locales sont généralement d'importance réduite par rapport à leurs concurrents étrangers, que ce soit en termes de compétences technologique et managériale, d'assise financière et d'intégration dans les réseaux

42 Drusilla K. BROWN, Alan DEARDORFF, Robert STERN. *The Effects of Multinational Production on Wages and Working Conditions in Developing Countries, Challenges to Globalization: Analyzing the Economics*, Baldwin and Winters. 2004 consulté sur : <http://www.nber.org/papers/w9669.pdf> (le 26/03/2016 à 20 :05)

internationaux. Un tel écart fait qu'elles ne peuvent pas entrer en concurrence sur un même pied d'égalité pour satisfaire le marché local.

Il est donc possible que les investisseurs étrangers usent de leurs atouts pour évincer du marché les firmes domestiques afin de capturer une rente de monopole. Cette situation peut engendrer des conséquences négatives pour les consommateurs. Ceux-ci seront amenés à faire face à des prix plus élevés que ceux pratiqués en situation de concurrence. Par conséquent, l'entrée de nouvelles firmes étrangères sur un marché plutôt que d'être un signe d'ouverture à la concurrence, pourrait bloquer cette dernière au profit de l'émergence d'une seule entreprise (le monopole).

2-2-2 Effets négatifs engendrés par les IDE sur l'équilibre macroéconomique

Parmi les effets néfastes présumés des IDE sur l'économie, on note les déficits de la balance des paiements⁵. Les entrées de capitaux étrangers peuvent procurer des avantages mais l'ampleur des sorties ultérieures des bénéfices dégagés peut engendrer des coûts considérables. Par ailleurs, les avantages fiscaux accordés aux entreprises étrangères constituent un manque à gagner pour les pays hôtes notamment les pays africains au Sud du Sahara dont les recettes budgétaires sont essentiellement fiscales. De même, certaines taxes⁶ étaient autrefois appliquées mais ont, par la suite, pour l'essentiel, été éliminés afin de ne pas décourager les investisseurs étrangers, DWIGHT H. et al. (2008).

Des exonérations fiscales temporaires sont également proposées dans certains pays bien que ce soit sans doute la façon la moins souhaitable pour attirer les IDE. De telles mesures encouragent les entreprises à extraire d'aussi grandes quantités que possible au cours de la période de grâce et à cesser leur activité dès que cette période s'achève. En agissant ainsi, elles retirent des gains exceptionnels mais laissent les gouvernements sans revenu voire, les charges de coûts environnementaux et sociaux à long terme.

2-2-3 Coûts Socio-environnementaux

Les investisseurs étrangers peuvent du fait de leur puissance influencer les autorités locales et les amener à prendre des décisions qui nourrissent leurs intérêts au détriment de ceux du pays. En effet, ils peuvent par leur action obtenir de nombreux avantages et privilèges qui excèdent le bénéfice social. Les multinationales peuvent par exemple faire pression sur les autorités locales afin d'obtenir une protection spéciale du marché. Cette situation se traduit très souvent, par des restrictions sur les importations, ce qui profite à ces dernières et non pas forcément au pays pris dans son ensemble. De même, il existe toujours le risque que des décideurs publics soient moins à même d'exiger des multinationales, le respect des normes environnementales. De ce fait, les multinationales sont susceptibles de polluer l'air ou l'eau et de provoquer d'autres dommages sur l'environnement.

Section 3 : Attractivité des IDE et les mesures appliquées en Algérie

3-1 Les facteurs d'attractivité

Comme nous l'avons vu dans la partie dédiée aux théories portantes sur les IDE, la théorie économique sur l'attractivité et la localisation des IDE est relativement peu développée. Par contre il existe une littérature économétrique abondante sur les déterminants de l'attractivité territoriale des IDE.

Toutefois, cette abondance n'apporte pas de certitudes. En effet, la plupart des travaux empiriques n'ont pas été effectués dans un cadre théorique bien défini. Et même, lorsque celui-ci est intégré dans les études empiriques sur ce qui détermine un investissement direct à l'étranger, les résultats ne sont pas toujours concluants.

Les travaux empiriques proposent des variables explicatives toujours plus nombreuses mais autour desquelles aucun consensus ne se dégage. La littérature propose une batterie de

déterminants tant industriels, commerciaux qu'institutionnels susceptibles d'expliquer la localisation et l'attractivité des IDE.

A partir des travaux⁴³ théoriques et empiriques sur la littérature la plus récente portant sur les IDE, suggèrent les facteurs d'attractivité suivants :

- **La recherche de marchés d'implantation** : Les études identifient la taille du marché, le revenu par habitant ainsi que le taux de croissance économique comme étant les critères traditionnels les plus importants de l'attractivité des IDE.
- **La recherche de ressources** : Il s'agit des ressources naturelles, des ressources technologiques et des ressources humaines. Ces ressources associées à l'existence d'un tissu industriel local performant et d'un ensemble d'infrastructures modernes. Pour ces dernières, il ne s'agit pas seulement des réseaux de transports et de communication mais aussi d'un environnement favorable pour le travail et les loisirs.
- **La recherche de l'efficience** : Lorsque les deux premières catégories de facteurs sont disponibles : vastes marchés et coûts de production bas. Les investisseurs étrangers recherchent des territoires qui puissent être considérés comme des bases de production de haut niveau technologique et des plates-formes d'exportation.
- **La recherche d'un environnement des affaires stable** : L'investisseur étranger cherche avant tout à s'assurer que l'avenir du pays est suffisamment prévisible pour que son projet d'investissement ne soit compromis ni par une instabilité politique, ni par des problèmes sociaux.

3-2 Garanties et incitations accordées aux investissements étrangers en Algérie :

La loi sur l'investissement de l'année 1993 peut être considérée comme un point principal dans le cadre de l'ouverture de l'économie algérienne, où cette loi comprenait un groupe de

43 Imad A. MOOSA and Buly A. CARDAK, *The Determinants of Foreign Direct Investment: An Extreme Bounds Analysis*, La Trobe University, Victoria, Australia. March 2003. <http://www.poyago-theotoky.com/repec/ltr/wpaper/2003/2003.02.pdf> (20/03/2016 à 18:20)

mesures incitatives et des exemptions fiscales et douanières qui incite les investisseurs étrangers à investir en Algérie en raison de la protection et de la liberté prévu par cette loi.

3-2-1 Les garanties relatives à la protection des investissements étrangers

Le gouvernement algérien a confirmé sa résolution pour encourager et protéger les investissements afin de leur permettre de contribuer à construire et à développer l'économie nationale. Cet encouragement est obtenu grâce à ces garanties accordées prévus par la loi, et aussi à travers les traités conclus entre les pays algériens et d'autres sur un niveau bilatéral et multilatéral en se référant à l'arbitrage international.

A. La pleine liberté de l'investisseur et de l'investissement :

Ce principe garantit au concessionnaires étrangers toute liberté d'investir en Algérie, en tenant compte de la législation applicable, de manière à rendre l'investissement dans de nombreux domaines d'activités économiques, sauf ce qui est propre à l'État, comme la santé publique, l'éducation et l'enseignement, en plus de nombreuses formes ; tel que le développement des capacités ou celles qui refont la réhabilitation ou de la structure et qui sont réalisés sous forme d'actions des titres de capital ou immobilières fournis par une personne physique ou morale.

Ce principe garantit également une grande liberté d'investissement, soit en contribuant au capital brut ou par le partenariat. Il permet également l'investissement de prendre l'une des formes suivantes : de sociétés à responsabilité limitée (SARL), société de partenariat (SNC) ou société par action (SPA), à condition⁴⁴ que ces investissements sont approuvés en vertu d'une déclaration d'investissement à l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et accompagnées des documents requis conformément aux législations et réglementations.

44 Art 56 de la loi de finances pour 2014

B. Principe de l'annulation de discriminations relatives aux investissements et aux investisseurs

Conformément à l'article 14 alinéa 1⁴⁵ aux termes duquel les «*personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement*».

En conséquence, un tel article déclare le principe de la discrimination en ce qui concerne les investisseurs et les investissements, puis la préservation et adhérant aux traités conclus internationaux en termes d'assurer la protection des investissements dans un cadre commun.

C. Stabilité du droit appliqué sur l'investissement

Conformément à l'article 15 et 16⁴⁶, et afin de rassurer les investisseurs étrangers, la loi sur l'investissement algérien a déclaré en vertu de ces articles que les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés, à moins que l'investisseur ne le demande expressément. La réquisition par voie administrative n'est possible que si elle est prévue par la loi. En tout état de cause, elle donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

L'Algérie a également l'intention de conclure de nombreux traités internationaux afin de promouvoir et de stimuler les investissements étrangers, d'assurer l'appropriation de celui-ci en cas de nationalisation, d'éviter la saisie de leur argent et de ressources ou de garder celui-ci.

3-2-2 Les Garantis en cas de litige

Une autre protection particulièrement appréciée de l'investisseur étranger (en fait celle qu'il n'a eu de cesse de revendiquer depuis les années 1970) est la soumission de tout litige entre lui et l'état algérien à l'arbitrage. Certes, le principe général consiste à attribuer compétence aux juridictions locales, sachant que le litige relatif à l'investissement se produit sur le territoire de

⁴⁵ Code des investissements consulté sur : <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Code-2001-investissements-MAJ-2015.pdf> (05/05/2016 à 19:41)

⁴⁶ Code des investissements, Op. cit.

l'État d'accueil et que les règles algériennes de compétence judiciaire désignent automatiquement les tribunaux algériens.

Toutefois, depuis le décret législatif n°93-09 du 25 avril 1993, l'État est désormais autorisé à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux (organisant soit un arbitrage ad hoc, soit un arbitrage institutionnel). Avant ce texte, l'Algérie avait adhéré à la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères du 10 juin 1958 (loi n°88-18 du 18 juillet 1988).

Ultérieurement à une loi sur l'arbitrage (en réalité, la première sur l'arbitrage international depuis l'indépendance), l'Algérie a ratifié la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (CIRDI) du 18 juin 1965 (ordonnance n°95-04 du 21 janvier 1995) ainsi que la Convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de septembre 1986, entrée en vigueur en 1988 (ordonnance n°95-05 du 21 janvier 1995)⁴⁷.

3-2-3 Garantir la liberté de financement

Aux termes de l'article 31 de l'Ordonnance : *«Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi»*

Toutefois, l'activité de revente en l'état n'ouvre pas droit au transfert des revenus qu'elle a pu générer.

47 GUIDE INVESTIR EN ALGERIE, KPMG, 2015

<https://www.kpmg.com/DZ/fr/IssuesAndInsights/Publications/Documents/GUIDE%20%20INVESTIR%20EN%20ALGERIE%202015.pdf> (29/04/2016 à 15 :40)

3-2-4 Les obligations internationales découlant de la loi des traités conclus

L'Algérie a rejoint de nombreux traités internationaux désireux de promouvoir et de garantir les investissements entrants provenant de partout ; Voici quelques-uns de ces traités :

- Traité du Maghreb se rapportant à la promotion des investissements et de garantie entre l'Union du Maghreb arabe.
- Traité arabe relative à l'investissement des capitaux arabes dans les pays arabes.
- Un traité international relatif à l'établissement de l'agence internationale de promotion de l'investissement.

Les traités internationaux bilatéraux en matière de promotion et de garantie des investissements :

L'Algérie, dans la conviction qu'il est essentiel de fournir toutes les conditions nécessaires pour promouvoir et garantir les investissements sur son territoire et dans tous les domaines économiques, a conclu de nombreux traités bilatéraux avec les pays à systèmes politiques différents.

3-3 Institutions de support à l'IDE (ANDI)⁴⁸

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement. L'ANDI a pour principale mission le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers. Elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives relatives au

⁴⁸ Site de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) : <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos> (09/05/2016 à 22:50)

lancement des projets de création d'entreprise grâce à un guichet unique décentralisé, au niveau de chaque wilaya et regroupant les représentants locaux de l'agence et les organismes et administrations concernés par l'investissement. L'ANDI est également habilitée à octroyer les exonérations fiscales et parafiscales prévues par l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001.

Les autres missions de l'ANDI sont :

- La définition des actions visant à mettre en valeur les avantages comparatifs et concurrentiels de l'économie algérienne ;
- La proposition au gouvernement de toutes mesures légales et économiques utiles pour améliorer l'investissement et réduire les formalités d'engagement des projets ;
- La promotion et l'administration des divers mécanismes d'incitations à l'investissement ;
- La gestion et le développement du réseau des guichets uniques régionaux chargés de faciliter pour les entreprises l'accès aux programmes d'incitation en fournissant une gamme de services de soutien en un lieu unique, par exemple pour les impôts, les douanes, les procédures de création et d'inscription d'entreprises au registre du commerce ;
- La promotion de l'Algérie comme destination pour les investissements directs étrangers à travers l'organisation de séminaires et de réunions, la gestion de bases de données de projets et de fournisseurs, la production de matériels de promotion.

Nous avons pu, suite à ce deuxième chapitre, mettre le point sur les différentes notions liées à l'IDE, et ce, à travers l'exposition des définitions et des principales théories.

Le plus important était de recenser d'une manière non exhaustive les impacts liés à l'installation des FMN dans un territoire donné.

Afin d'approcher au mieux l'environnement économique algérien nous avons cité les différentes garanties offertes par le gouvernement dans sa quête d'investissements étrangers.

En définitive, le développement local est une stratégie d'acteurs ou chaque partie prenante tient une part de la responsabilité dans le développement de la localité. Étant donné leur proximité et

l'importance de l'apport pouvant être apporté par les FMN, ces dernières doivent être associées à toute démarche locale.

Nous allons essayer dans ce troisième chapitre, à travers une étude qualitative, de comprendre dans quelle mesure les IDE sont acteurs du développement local, et ce dans la wilaya de M'sila.

CHAPITRE III : LES IDE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL À M'SILA

Après avoir évoqué les notions fondamentales nécessaires à la conception de notre thème de recherche, nous allons dans ce troisième chapitre, d'un côté à qu'elle point la gouvernance locale dans la Wilaya de M'sila est en mesure de gérer les externalités des IDE, et ce, sur les différents plans (lois, financement, ressources humaines...) De l'autre côté nous allons inspecter les différentes pratiques de DL employées par LAFARGE Ciment M'sila.

Le présent chapitre s'articulera donc sur trois sections :

- La présentation de la wilaya de M'sila et de LAFARGE ;
- Méthodologie de la recherche ;
- Synthèse et interprétation des résultats.

Section 1 : Présentations

1-1 Présentation de LAFARGE CIMENT M'sila

1-1-1 Présentation du groupe Lafarge

Lafarge est un groupe français de matériaux de construction, leader mondial dans son secteur. Il produit et vend principalement du ciment, des granulats et du béton prêt à l'emploi dans le monde entier. Lafarge a développé des ciments spéciaux et des bétons innovants de renommée internationale. En 2013, le chiffre d'affaires de Lafarge s'est élevé à 15,198 milliards d'euros, dont 63,5 % dans le ciment et 35,9 % dans le béton et les granulats. Présent dans 62 pays, le groupe emploie environ 64 000 personnes sur 1 636 sites de production.

A. Histoire de la société

- **Les débuts**

C'est en Ardèche, en 1833, que naît l'activité du cimentier Lafarge, après la reprise par son fondateur, Joseph-Auguste Pavin de Lafarge, du Pavin de Lafarge, une activité familiale lancée en 1749, dont l'usine de fours à chaux exploite une carrière de pierre à chaux dans la montagne Saint-Victor, dominant le Rhône entre Le Teil et Viviers. Dès 1864, le site livre 110 000 tonnes de chaux pour le Canal de Suez. C'est le premier chantier d'envergure internationale pour l'entreprise.

- **XXe siècle**

En 1919, l'activité est transformée en société anonyme sous le nom de « Société anonyme des chaux et ciments de Lafarge et du Teil » et, dès 1939, Lafarge devient le premier cimentier français et progressivement l'un des leaders mondiaux. Lafarge étend son réseau sur trois territoires (dix usines en France, une implantation en Afrique du Nord et une filiale en

Angleterre, la Lafarge AluminousCement en 1926). La société y pratique un « paternalisme théocratique ». Pendant la Seconde Guerre mondiale, les usines dans la zone occupée pratiquent une collaboration neutre ou tactique alors que certains dirigeants d'usines dans la zone libre (où Lafarge a replié son siège social à Viviers) collaborent avec zèle pour la construction du Mur de l'Atlantique. À la libération, le Comité départemental de libération de l'Ardèche préconise sa mise sous séquestre, qui est effective de septembre 1944 à avril 1947 et va de pair avec une autogestion ouvrière. Robert Lacoste, ministre à la Production industrielle dans le gouvernement provisoire du général de Gaulle, appuie le recours en Conseil d'État contre le séquestre. L'arrêt du 28 mars 1947 lève la séquestration, et des projets de loi de nationalisation n'aboutissent pas.

- **Années 1980-1990**

En 1980, la fusion avec l'entreprise belge Coppée donne naissance au Groupe Lafarge Coppée et en 1997, elle acquiert le britannique Redland ce qui permet à Lafarge d'entrer dans le marché des tuiles.

- **Années 2000**

Le 12 juillet 2001, l'acquisition du groupe britannique Blue Circle Industries Plc (BCI) permet à Lafarge de devenir le premier producteur mondial de ciment. Pour financer cet achat, Lafarge revend sous forme de LBO l'essentiel de sa branche de matériaux de spécialités, rebaptisée Materis. Le 29 juin 2004, Lafarge décide de doubler la capacité de sa cimenterie de Dujiangyan, en Chine, pour la porter à 2,4 millions de tonnes, et signe un accord de partenariat avec Shui On Construction Materials Limited (SOCAM), cimentier chinois coté à la bourse de Hong Kong. En 2007, Lafarge SA annonce le rachat de OrascomCement, la division ciment du groupe égyptien Orascom, pour 8,8 milliards d'euros mais est condamné, la même année, avec la société Vicat pour entente illégale et abus de position dominante collective sur le marché de gros de l'approvisionnement de la Corse en ciment. Le 2 juillet 2008 : Lafarge Couverture devient Monier après la cession de l'activité Toiture à PAI partners et le 19 août 2008, dans le cadre du plan de nationalisation de l'industrie du ciment, du président vénézuélien, Hugo Chávez, Lafarge conclut un accord de cession de ses filiales vénézuéliennes. Le 28 juillet 2009, dans le cadre du plan global de désinvestissements du Groupe, Lafarge annonce la cession de ses actifs Ciment et

Granulats & Béton au Chili (Lafarge Chile SA et Inmobiliaria San Patricio ainsi que la cimenterie de La Calera) au groupe péruvien Brescia, pour une valeur de 555 millions de dollars US. En 2010, Lafarge renforce ses positions au Brésil (accord avec Votorantim) et en Europe centrale (avec STRABAG).

En 2011, le Groupe inaugure 3 usines en Hongrie, Syrie et Nigeria et crée une joint-venture avec Anglo American au Royaume-Uni. Il cède la majorité de ses activités plâtre en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Australie. Il possédait plus de 70 sites de production dans 30 pays. Fin 2011, pour accélérer son développement, Lafarge présente un projet de nouvelle organisation tournée vers ses marchés et ses clients. En avril 2013, Lafarge adopte une nouvelle signature de marque « Construire des villes meilleures ». Elle traduit l'ambition du groupe de mettre ses produits, solutions et systèmes constructifs innovants au service de l'amélioration des villes.

Le 7 avril 2014, Holcim et Lafarge annoncent leur projet de fusion au taux d'une action Holcim pour une action Lafarge⁴⁹.

En mars 2015, sous la pression des actionnaires d'Holcim, le Conseil d'Administration d'Holcim envoie un courrier au groupe Lafarge faisant part de nouvelles exigences dans le cadre du projet de fusion entre les deux groupes. Le groupe suisse réclame un relèvement de la parité d'échange en sa faveur (0,875 action Holcim pour une action Lafarge) et un autre président que le français Bruno Lafont pour le nouvel ensemble⁵⁰.

Cependant un mouvement anti-Lafarge semble se dessiner. Après les contestations concernant la parité, les actionnaires contestataires s'en prennent aux objectifs de cette fusion et considèrent les gains chiffrés présentés par les deux groupes comme irréalistes. Le deuxième

⁴⁹ *Accord de fusion entre Lafarge et Holcim, futur géant mondial du ciment*, Le Monde, 7 avril 2014

⁵⁰ Bertille BAYART, Jean-Yves GUERIN, « *La fusion Lafarge-Holcim en danger* », Le Figaro, 16 mars 2015, (29 décembre 2015)

actionnaire du groupe Holcim avec 10% des actions, le russe Filaret Galtchev, a rejeté le nouveau compromis et trouve les avancées insuffisantes. Par ailleurs des actionnaires individuels se sont réunis et appellent, sur un site internet créé pour l'occasion (Holcimshareholders.ch), à voter contre le projet de fusion qui est présenté à l'assemblée générale du 8 mai 2015⁵¹.

Le 10 juillet 2015, la fusion de Lafarge et d'Holcim est effective et comporte trois changements par rapport au projet de fusion entre égaux initial :

- le changement de parité en faveur des actionnaires d'Holcim,
- le renoncement du PDG français de Lafarge, Bruno Lafont, à un poste de direction générale au profit d'Eric Olsen, ancien de chez Lafarge.
- le choix de la Suisse comme siège du nouveau groupe⁵².

Le nouvel ensemble est officiellement lancé le 15 juillet 2015 et prend le nom de **LafargeHolcim**⁵³

B. Le groupe

Le groupe, qui comprend près de 1 000 sociétés dont 75 % sont consolidées. Après avoir cédé la majorité de ses actifs plâtre fin 2011 et mis en œuvre une modification importante de sa structure de management, le groupe est désormais centré sur ses activités cœur de métier : le ciment, les granulats et le béton. 16 Il est organisé en trois branches :

- Ciments : la direction générale se trouve à Clamart ainsi que les services techniques France, alors que les services techniques à l'international se trouvent à Saint-Quentin-Fallavier. Lafarge possède plus de 155 sites de production et est présent dans 56 pays.

⁵¹ Denis COSNARD, « Lafarge refuse de modifier à nouveau son projet de fusion », Le Monde, 4 avril 2015. (29/12/2015)

⁵² Michel ALBOUY, « Lafarge-Holcim, une fusion entre égaux ? », Les Échos, 23 juillet 2015. (29/08/2015).

⁵³ « LafargeHolcim confirme ses objectifs de synergies », sur LesEchos.fr.

- Granulats et bétons : Lafarge possède plus de 1481 sites de production et est présent dans 37 pays. Elles disposent chacune d'opérations décentralisées, et de départements centraux experts qui interviennent dans la prise de décisions stratégiques. Le siège du groupe, situé à Paris, comprend la direction générale, le comité exécutif et l'ensemble des directions fonctionnelles.

1-1-2 Données financières

Tableau 03 : Données financières en millions d'euros

Année	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Résultat net en millions d'euros Part du groupe	Dettes nettes en millions d'euros
2001	13698	750	9332
2002	14610	446	8544
2003	13658	728	6734
2004	14436	868	7017
2005	15969	1096	7221
2006	16909	1372	9845
2007	17614	1909	8685
2008	19033	1598	16884
2009	15884	736	13795
2010	14834	827	13993
2011	15284	593	11974
2012	15816	365	11317
2013	15198	601	10330

Source : <http://www.lafarge.com/fr>

Nous pouvons remarquer une nette augmentation du chiffre d'affaire de l'entreprise à travers les années, et ce même pendant les années de récession.

1-1-3 Lafarge en Algérie

En Algérie, Lafarge possède 2 cimenteries (M'Sila&Oggaz) avec une capacité totale de production qui dépasse les 8 millions de tonnes, gère en partenariat avec le GICA la cimenterie de Meftah et compte 22 centres de production de béton d'une capacité de 1Mm3.

Lafarge - Algérie compte plus de 2600 collaborateurs et s'investit dans le développement d'actions citoyennes envers ses communautés.

A. Des réalisations signées Lafarge

Lafarge – Algérie a participé à la réalisation de différents projets :

- Autoroute est-ouest
- Métro d'Alger
- Aéroport d'Alger
- Barrage de Chlef et de Koudiat
- Résidences AADL
- Terminal de Gazier (Arzew, Skikda)
- Faculté de Droit d'Alger
- Centre commerciaux (El Qods, Bab-Ezzouar, etc.)⁵⁴

B. Cimenterie de M'sila

Site de production créé par la conclusion d'un contrat notarial le 06 Mars 2003, où la société Orascom a été chargé de réaliser le projet en début de l'année 2001, et a achevé la réalisation en 2003. Alors que l'entreprise Danoise FLS a été chargée de l'étude et le suivi. Le premier test de production a eu lieu le 6 Septembre 2003.

La cimenterie a une capacité de production de 5 M t/an (quatrième dans le monde), avec un effectif de 606 employés dont 11 expatriés répartis sur 8 départements dont un (département service client) rattaché au siège de Lafarge Algérie à Alger.

• Localisation de l'usine

Le site se situe sur le territoire de la commune Hammam Dalaa - M'sila -, sur la route nationale No 5 reliant M'sila et la capital Alger, à 30 Km du chef lieu de la Wliya de M'sila et à 220 Km au sud d'Alger.

⁵⁴ Wikipédia. Lafarge (entreprise) [http://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_\(entreprise\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_(entreprise)) (15/05/2016 à 23 :25)

1-2 Potentialité de M'sila

1-2-1 Atouts et potentialités de la Wilaya de M'sila

A. Carte technique

La Wilaya de M'Sila, dans ses limites actuelles, occupe une position privilégiée dans la partie centrale de l'Algérie du Nord dans son ensemble, fait partie de la région des hauts plateaux du centre et s'étend sur une superficie de 18.175 km² pour une population estimée à 1 200 669 habitants, soit une densité moyenne de 66 hab/km², avec 925 et 614 dans les communes M'sila et Bou saada, et 5 hab/km² dans la commune d'El Houamed.

Elle est limitée :

- Au Nord par les Wilayas de Sétif, Bordj Bou-Arréridj et Bouira.
- A l'Est par la Wilaya de Batna.
- Au Sud-Est par la Wilaya de Biskra.
- A l'Ouest par la Wilaya de Médéa.
- Au Sud par la Wilaya de Djelfa.

Elle se compose de 47 Communes et 15 Dairates.

Sa position géographique fait que sa vocation principale demeure l'agro-pastoralisme tributaire d'une pluviométrie malheureusement faible et irrégulière ne dépassant pas les 250 mm par an.

B. Potentialités économiques :

Elle dispose de potentialités qui, judicieusement utilisées, peuvent faciliter son développement, dont :

- **Agricoles**

Terres agricoles : Les terres de parcours occupent une superficie de 1.307.156 Ha soit 79.37% la surface agricole utile est de l'ordre de 275711 Ha, soit 16.83 % du territoire de wilaya. Les terres improductives avec 170611 Ha composent 10.36 % de la surface totale de la wilaya. La superficie forestière est de 212124 Ha soit 12.88 %.

La wilaya de M'Sila est pourvue d'un potentiel agro –pastoral très important où l'ensemble des populations situées en zones rurales tirent l'essentiel de ces ressources. La superficie agricole totale avoisine 1.817 500 Ha, avec une superficie agricole utile de 275 711 Ha dont 29 410 Ha en irrigués. Les parcours quant à eux occupent une vaste étendue des territoires soit 1.175 770 ha. Ses territoires se divisent en trois zones :

- La zone steppique qui représente 65 % du territoire, caractérisée par des parcours dégradés.
- La zone de plaine du Hodna qui représente 23 %, où se concentre toute l'activité agricole.
- La zone de montagne qui représente 7 % des territoires, réservée à une agriculture de montagne.

L'activité de l'élevage est prédominante et diversifiée, où les effectifs des ovins et caprins avec un cheptel important de plus 1 810 140 têtes, dont 1 630 000 ovins. . La superficie irriguée est de 35.267 ha (12 % seulement de la S.A.U.) dont la majorité à partir des eaux souterraines

- **Réseau routier**

Pour rompre l'enclavement dont elle souffrait dès sa création, la Wilaya de M'sila a développé un réseau routier dense, moderne et multi-directionnel. Passage obligé entre l'Est et l'Ouest du pays, véritable corridor d'échanges de marchandises, couloir de circulation des personnes, dépourvue de réseau de chemin de fer, la Wilaya dépendait de la route pour son approvisionnement (produits de large consommation matériaux de construction, carburants etc...). Les efforts fournis en la matière en dépit de la subsistance de quelques poches d'enclavement. La Wilaya dispose désormais d'un important réseau routier de 4033,46 Kms, dont 924.16 Kms de

routes nationales, ce qui place la Wilaya en cinquième position des Wilayate du nord en matière de consistance du réseau.

- **Réseau Ferroviaire**

- Ligne M'sila Bordj Bou Arreridj sur 60 km ;
- Ligne M'sila Constantine sur 240 km.

Projet d'une ligne ferroviaire qui fera la liaison avec le Sud-ouest à partir de la ville de Boughezoul dans la wilaya de Médéa, passant par les communes d'Ain Hdjal et Sidi Amer sur une longueur de plus de 120 km.

- **Aéroport**

Finition des travaux de l'aéroport d'Ain Eddis.

Projet de construction d'une piste pour les petits avions à Draa El Hadja au niveau de M'sila,

- **Tourisme**

La wilaya dispose de certains sites naturels, thermales et culturels qui permettraient la promotion d'un tourisme local.

- D'ordre historique : la Kalâa des Ben Hammad, ruines romaines.
- D'ordre culturel : Gravures rupestres, Musée Nace Eddine DINET et le Muséum Hodna.
- D'ordre naturel : sites pittoresques, forêts - dunes de sables - chotts - oasis – eaux thermales.

- **Éducation et Formation**

Formation professionnelle Le secteur de la formation professionnelle compte 2 INSFP, 16 CFPA et 01 annexe, avec une capacité totale de 4.950 places, le nombre de stagiaires total égale à 8.129 élèves. En outre, il existe d'autres structures de formation spécialisée, il s'agit :

- l'école de Formation en paramédicaux de M'sila ;
- l'Institut de Formation en Technique Hôtelières de Bou –Saada ;
- L'université de M'sila compte 7 facultés et deux (02) instituts, qui accueille 28.535 étudiants en graduation dont 15.232 filles.

- **Domaine industriel et énergétique :**

- Une cimenterie en exploitation d'une capacité de 4.500.000 tonnes/an.
- Des gisements miniers et des potentialités de sous-sols importants, tels que le sable, le calcaire, l'argile, les agrégats, faisant de M'sila un pôle par excellence de matériaux de construction.
- Une centrale électrique importante d'une capacité de 880 Mégawatts.

Il existe actuellement 02 zones industrielles (M'sila et Draâ El Hadja pour une superficie totale de 241,08 ha, qui attendent de recevoir les futures unités dans le cadre de l'investissement privé.

L'existence de multiples sites touristiques à valoriser (Kalaât Beni-Hammad, la ville de Bou-Saâda, etc.).

Toutefois, l'exploitation de ces potentialités est confrontée à certaines contraintes dues à des facteurs naturels qui compliquent la mise en œuvre des projets de développement.

1-2-2 Guichet unique décentralisé de M'sila (ANDI)

Dans le cadre de la poursuite de l'extension de ses structures décentralisées à travers le territoire national, l'ANDI a procédé à la mise en place des nouveaux Guichets Uniques Décentralisé parmi les quels le guichet de la wilaya de M'sila.

Depuis le démarrage des ses activités en juin 2011, le guichet unique décentralisé de M'sila a eu à accomplir sa mission qui lui a été assignée, et qui se traduit par :

- Le service de promouvoir l'investissement dans la région ;
- Assurer, dans tous les domaines utiles à l'investissement, un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs ;
- Assister les promoteurs dans la concrétisation de leurs projets d'investissements. Identifier les obstacles et contraintes de toute nature entravant la réalisation des investissements et de les communiquer à la Direction Générale de l'ANDI afin de permettre à cette dernière de proposer au Ministre de tutelle, des mesures organisationnelles et réglementaires à même d'y remédier ;
- Assurer un service de mise en relation d'affaires et de facilitation des contacts des investisseurs non résidents avec les opérateurs algériens et de promouvoir les projets et les opportunités d'affaires ;

Le guichet unique décentralisé de M'sila s'implique, également, dans les activités qui concernent le développement économique local et régional tout en marquant sa présence et participe à toutes les manifestations économiques qui ont lieu au niveau de la wilaya.

Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement tels que :

- Le Centre National du Registre de Commerce ;

- Les services des Impôts ;
- Les services des Domaines ;
- Des services des Douanes ;
- Des services de l'Urbanisme ;
- De l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;
- De l'Emploi et du Travail ;
- Les représentants de la CNAS et de la CASNOS ;
- De l'APC.

1-2-3 Contraintes

Ces contraintes s'articulent principalement autour des points suivants :

- Les aléas du climat, la désertification, une pluviométrie faible, irrégulière et inégalement répartie, auxquels il faut ajouter le rabattement des nappes phréatiques et la mauvaise qualité de l'eau.
- Les inondations auxquelles est exposée la Wilaya car elle constitue un exutoire naturel aux oueds des Wilayas limitrophes.
- Le risque de pollution des nappes phréatiques en raison du rejet des eaux usées dans les oueds.
- La concentration de plus de 30% de la population dans trois grandes villes, à savoir : M'Sila, Bou-Saâda et Sidi Aissa. Le reste vit dans des zones éparses sur une superficie immense, ce qui engendre des surcoûts dans la réalisation des différents réseaux.
- La pauvreté des sols et la sécheresse facilitent l'avancée des dunes de sable, particulièrement dans la région du Sud.

En plus de ces contraintes naturelles; il est important de citer également que l'accroissement naturel de la population qui dépasse en moyenne 25 000 naissances/an conjugué aux effets de la stagnation économique induit par les évènements connus par le pays durant la décennie du terrorisme, a rendu la multiplication des besoins inéluctables. Aussi, le poids de ces

deux éléments a poussé les pouvoirs publics à mettre en œuvre un programme d'investissement massif durant la période 1999-2009 et 2010-2014, et ce pour répondre aux besoins pressants et incompressibles des populations au niveau des différents secteurs⁵⁵.

Section 2 : Méthodologie de recherche

Le but de cette recherche est de comprendre dans quelle mesure les avantages des IDE peuvent être intégrés dans les programmes de DL en tenant compte des spécificités de la gouvernance locale de la Wilaya de M'sila.

Afin d'aboutir à une compréhension plus claire des enjeux présents, une étude exploratoire a été menée à travers des entretiens au sein de plusieurs collectivités locales de la wilaya de M'sila et à l'usine LFARAGE CIMENT M'Sila.

2-1 Des notions sur la méthode choisie

2-1-1 Études qualitatives :

Une étude qualitative est une étude destinée à recueillir des éléments qualitatifs, qui sont le plus souvent non directement chiffrables par les individus interrogés ou étudiés.

Les études qualitatives sont utilisées la plupart du temps en complémentarité de et parfois concurremment aux études quantitatives.

Elles sont issues des sciences de l'homme et leurs modèles sont inspirés des disciplines fondamentales : linguistique, sémiotique, psychologie, sociologie, anthropologie. On pourra ainsi décrire le domaine de l'analyse qualitative, soit par la technique de recueil (interview individuelle, groupe, observation ethnologique), soit par le système d'interprétation des

55 <http://www.msila-dz.org/> et M'sila : <http://www.andi.dz/PDF/monographies/Msila.pdf>

informations brutes recueillies (psychologie, sociologie, psychanalyse, sémio-linguistique, anthropologie).

Le plus couramment, l'étude qualitative interrogera les discours sociaux à travers publicités, packaging, articles de presse ; les discours privés à travers une production ad hoc provenant d'interrogations individuelles (interviews) ou collectives (groupes de trois à dix individus).

Désormais largement pluridisciplinaires, les études qualitatives visent à une investigation intensive, profonde, indirecte, contrastant avec l'interrogation courte et directe de l'approche quantitative dont la pertinence est fondée sur les régularités statistiques.

Un adage de l'analyse qualitative affirme : « On interroge les gens pour savoir ce qu'ils ne disent pas. »

Il existe 3 types d'études qualitatives : les réunions de groupe, les entretiens en face à face et l'observation :

2-1-2 Les entretiens :

L'entretien revêt des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. L'entretien engage deux personnes en vis-à-vis et à ce titre ne peut être considéré comme un simple questionnaire où on est dans une relation anonyme. Des rapports sociaux se jouent dans un entretien.

De fait, dans un premier temps il est important de ne pas perdre de vue que chaque description, chaque représentation etc. exprimée par un individu enquêté doit être rapportée aux points de vue dont elles dépendent, donc à la position de l'individu. Derrière chaque agent, se cache une position à laquelle sont liés des intérêts, des enjeux etc. que l'individu lui-même ne conscientise pas forcément mais que le chercheur ne doit pas perdre de vue.

Dans un deuxième temps, il faut envisager les entretiens dans le cadre de sa problématique et de ses hypothèses. Les entretiens ne sont pas construits sans relations avec les hypothèses et les contacts qui sont pris avec certaines personnes ne sont pas pris sans réflexion sur leur utilité et leur rapport avec l'objet.

Les entretiens ont pour fonction de recueillir des données et mettre au jour certains indicateurs qui permettront de vérifier ou non les hypothèses. Mais aussi de faire naître des hypothèses. Trois

Il existe trois styles d'entretiens : directif, semi-directif et non directif.

2-1-3 Entretien semi-directif :

L'entretien semi-directif est une technique qualitative de recueil d'informations permettant de centrer le discours des personnes interrogées autour de thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien.

Contrairement à l'entretien directif, l'entretien semi-directif n'enferme pas le discours de l'interviewé dans des questions prédéfinies, ou dans un cadre fermé. Il lui laisse la possibilité de développer et d'orienter son propos, les différents thèmes devant être intégrés dans le fil discursif de l'interviewé. L'entretien semi-directif permet de recueillir des informations de différents types :

- des faits et des vérifications de faits ;
- des opinions et des points de vue ;
- des analyses, des propositions, des réactions aux premières hypothèses et
- conclusions des évaluateurs.

C'est une technique qui peut donc être utilisée à tout stade du processus d'évaluation : pour établir une théorie sur le programme évalué, identifier les problèmes, besoins et améliorations nécessaires.

➤ **Avantages :**

Les avantages de l'entretien semi-directif sont les suivants :

- L'entretien semi-directif apporte une richesse et une précision très grande, et permettent d'approfondir et d'explicitier certains points.
- L'entretien semi-directif se différencie par une plus grande liberté d'expression des individus sur son ressenti et ses habitudes face à tel ou tel sujet.

L'entretien semi-directif se distingue :

- Des entretiens non directifs, qui se font de manière très libres, à partir de quelques grandes questions larges
- Des questionnaires fermés, qui impose de façon rigide la formulation et l'ordre des questions.
- **Limites :**
 - Il est difficile de tirer des conclusions générales
 - Nécessite beaucoup de temps et des compétences particulières pour concevoir, conduire et interpréter un entretien
 - Les informations recueillies dépendent des connaissances des personnes interrogées et de leur volonté à bien vouloir répondre.

2-2 Choix de la méthode

La méthode des entretiens semi-directifs a été employée de par sa pertinence par rapport à l'étude qui devait être réalisée mais aussi parce qu'elle s'appuie sur une approche qui répond aux critères des normes de recherches en science de gestion.

L'objectif de notre étude est d'essayer de situer l'IDE par rapport aux facteurs du DL, tout en se focalisant sur l'aspect pratique de ce dernier. Il s'agit donc d'approfondir les connaissances

théoriques que nous pouvions avoir de l'impact des IDE sur l'économie locale du pays d'accueil. En outre, il était important que le discours des interviewés ne soit pas dirigé puisqu'il devait être analysé dans l'optique d'explorer les réalités du terrain au-delà des lois régissant. Cette brève description des objectifs de l'étude montre qu'ils concordent avec les caractéristiques des entretiens semi-directifs que nous avons évoqués plus haut.

Par ailleurs il faut souligner que nous devons faire face à des contraintes liées au cadre de l'étude qui est celui des collectivités locales de la Wilaya de M'sila. L'enquête de terrain devrait se faire au sein d'administrations ne possédant aucune forme de statistiques ou de données quantitatives, ce qu'a imposé une étude qui ne pouvait être qu'exploratoire et donc revêtir un caractère exclusivement qualitatif.

Néanmoins, même si ce type d'étude ne permet pas une généralisation des résultats, elle vise à la mise en évidence de phénomènes qui correspondent à une certaine forme de réalité et qui traduisent la complexité du sujet traité. Plusieurs auteurs⁵⁶ affirment que la pratique des études qualitatives et notamment des entretiens s'inscrit dans un processus classique de recherche dont la légitimité des résultats n'a pas à être remise en cause du moment que les normes sont respectées.

Les entretiens semi-directifs procèdent donc d'une démarche de recherche reconnue et parfaitement adaptée à la réalisation d'une étude empirique qui a pour objectif de répondre à notre problématique. La compréhension et la validation des résultats passent par la description précise des conditions et du déroulement de cette dernière.

2-3 Conditions du déroulement de l'enquête

⁵⁶ Franck BARES, Daniel CAUMONT, *Les études qualitatives face aux normes de la recherche : le cas des entretiens*, Université Nancy 2 .Cahier n°2004-02 (19/05/2016 à 22 :48)

Bernard PECQUEUR⁵⁷ identifie trois logiques (d'acteur, de réseaux et de développement) dans la conduite d'une démarche de développement local. La première va à l'encontre des théories économiques classiques qui font de l'homo economicus un simple agent soumis à des lois qui déterminent son action. Pour cet auteur, il faut «... *tenir compte de la subjectivité des perceptions que chacun a de son environnement...*» pour espérer comprendre la complexité de la réalité. On ne peut dès lors parler d'un projet de développement local mais d'une «*combinaison favorable de projets individuels qui se rencontrent partiellement sur des intérêts communs*» de laquelle émerge sur le territoire un processus de développement.

Pour cerner cette complexité nous avons décidé qu'il serait plus judicieux d'interviewer plusieurs responsables de collectivités locales d'un côté :

- Responsable de la direction de l'industrie et des mines ;
- Directeur de l'ANDI M'sila ;
- Secrétaire Général de la mairie de HAMMAM DALAA (commune où se situe l'usine) ;
- Responsable de la vérification fiscale (Direction des impôts) ;
- Responsable de la direction de l'environnement.

Et d'un autre côté un représentant de l'entreprise :

- Manager du Développement Local (LAFARGE Ciment M'sila)

Tous les entretiens ont été réalisés dans les bureaux des personnes interrogées et ont eu une durée variable comprise entre une demi-heure et une heure. Le matériel utilisé pour recueillir au mieux les données était composé du guide d'entretien établi préalablement⁵⁸, de quoi écrire pour la prise de notes à mesure que l'interviewé parle et d'un magnétophone pour trois des cinq entretiens.

⁵⁷ Bernard PECQUEUR, 2000, Op. cit, P 20.

⁵⁸ ANNEXE A

S'agissant d'un entretien semi-directif, le guide d'entretien se composait de sept thèmes contenant des questions directives afin d'amener l'interviewé à aborder des angles différents pour la réponse à notre problématique.

Le thème et les objectifs de l'étude ont été présentés à chaque interlocuteur avant les entretiens, lors de la demande, afin qu'ils comprennent notre démarche et s'expriment en connaissance de cause.

Outre la difficulté de trouver des cadres disponibles pour mener les entretiens, où nous avons été contraint de passer par des intermédiaires dans la majorité des cas, une des principales difficultés que nous avons rencontrées dans cette enquête réside dans la disponibilité des personnes et leur prédisposition à répondre à des questions de gouvernance, ou d'investissement étranger relevant tous les deux d'un domaine considéré pour diverses raisons comme politiquement très sensible..

Les débats engagés avec de nombreux responsables au niveau des administrations visitées sur les questions liées à la gouvernance économique locale et au processus d'aide à l'investissement semblent être très instructifs, toute fois, s'agissant de l'investissement étranger nous avons pu percevoir un léger recul auprès de la majorité.

Première observation : Si la plupart des responsables avec lesquels nous avons eu des entretiens ont répondu qu'ils ont « entendu parler » de la gouvernance et des principes de bonne gouvernance, la majorité d'entre eux semblent méconnaître le contenu de ce concept et son étendue. En effet, les réponses aux questions qui lient la gouvernance locale aux investissements étrangers étaient loin d'être claires. Nous amenons à constater dans un premier temps qu'en dehors de leurs champs d'activité propres du moins, les responsables locaux souffrent d'un manque d'expertise dans le domaine de la gouvernance dans l'administration.

Deuxième observation : Nous avons nettement constaté, que le niveau de décentralisation est très faible où il fallait à chaque fois interviewer les directeurs pour espérer avoir des réponses à nos questions.

Troisième observation : Nous avons pu constater une instabilité administrative pendant la période de notre enquête dû aux mouvements de remaniement, ainsi qu'aux grèves. Ce qu'a contrarié le bon déroulement de notre enquête et nous a fait perdre un temps précieux.

Section 3 : Synthèse et interprétation des résultats

3-1 Synthèse horizontale des questions

Après la retranscription intégrale de 3 entretiens que nous avons jugé les plus pertinents, pour pouvoir tirer un maximum de conclusions nous avons dressé une grille d'analyse⁵⁹ afin de procéder à une analyse thématique ; où les questions sur les différents thèmes seront analysé horizontalement et verticalement.

« L'analyse thématique défait en quelque sorte la singularité du discours et découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème »⁶⁰

L'analyse horizontale : Relève les différentes formes sous lesquelles apparaît le même thème d'un sujet à l'autre.

L'analyse verticale : Passage en revue des thèmes abordés par chaque sujet pris séparément dans un but de synthèse.

Les deux types d'analyses nous ont permis d'élaborer une synthèse transversale

3-2 Enquête menée auprès des collectivités locales

⁵⁹ ANNEXE B

⁶⁰ Stéphane BEAUD et Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*. Paris La Découverte 2003. (pp. 97-98)
http://www.unifr.ch/socsem/cours/compte_rendu/M%E9thodo.analyse.entretiens.pdf (19/05/2016 à 00 :05)

En Algérie, et depuis son indépendance, l'économie locale est longtemps marginalisée, cela est dû à la politique suivie par l'État, cette politique stérile ne tient pas en compte l'aspect locale.

Avec l'entrée de l'Algérie à l'économie du marché, une nouvelle vision est apparue. L'État maintenant est convaincu que le développement du pays se constitue par le bas et pour cela, l'État essaye par les deux programmes lancés depuis 1999 de créer un climat favorable pour les collectivités locales afin de pouvoir soulever le défi du développement.

Néanmoins, les niveaux, de décentralisation des décisions publiques et la participation de la société civile dans les choix concernant les investissements étrangers, en dehors des lois régissant les IDE, restent du moins méconnaissable.

À travers des entretiens tenus auprès de différents représentants de la gouvernance locale dans la wilaya de M'sila nous avons essayé de mener une étude exploratoire dans le but de savoir si l'IDE est considéré comme un facteur de développement dans les politiques locales, et d'essayer d'explorer les conditions de terrain requises, afin d'optimiser les bienfaits que pourrait apporter ce type d'investissement au processus de développement dans la localité de M'sila.

3-2-1 La décentralisation

La décentralisation a été définie par la constitution de 1996, notamment dans l'Article 16 qui précise que l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Par ailleurs, l'article 1 de la loi N° 90-08 du 07 avril 1990 définit la commune et la wilaya comme des collectivités territoriales de base dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Mais, concrètement cette décentralisation n'a pas d'existence réelle, les lois n'ont pas su la traduire en termes concrets... Pour que la décentralisation puisse s'opérer réellement elle devrait consister en un double mouvement :

- Redistribuer les compétences du haut vers le bas afin de régler les problèmes au niveau où ils se posent concrètement ;

- Rapprocher les citoyens de l'exercice des décisions touchant à leur devenir (le problème de la participation).

3-2-2 Autonomie décisionnelle

Malgré les pouvoirs explicites que leur confère la loi⁶¹, les autorités communales n'ont pas une grande marge de manœuvre pour les décisions économiques en générale, et en disposent encore moins concernant l'investissement étranger. La réponse quasi-unanime des interviewés est que les décisions concernant l'implantation des IDE sont prises au niveau du conseil national de l'investissement et discutés lors des accords internationaux sans prise en considération de l'avis des collectivités locales.

La plupart des responsables ont affirmé que les collectivités locales ne disposent pas d'une stratégie pour la mise en valeur du territoire, ni de critères d'évaluation des opportunités pour la prise de décision, la mobilisation des ressources et le montage de projets, faute de moyens humains et financiers.

Quant aux stratégies régionales nos interlocuteurs ont affirmé qu'en Algérie, il n'existe pas de politique régionale de développement et la région n'est pas instituée en tant qu'entité administrative ni économique. Les insuffisances et les dysfonctionnements constatés, sources de gaspillage de ressources qui caractérisent encore le mode de gestion publique dans tous les secteurs s'expliquent essentiellement par ces problèmes d'articulation entre les actions au niveau central, de wilaya et communal. Il faudrait par conséquent, redéfinir de manière plus précise les champs de compétence des divers échelons pour favoriser une meilleure articulation entre les structures décentralisées et l'échelon central.

⁶¹ Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011

3-2-3 Financement

Il y a un écart important entre les ressources dont disposent les collectivités locales et les besoins des populations dans tous les domaines. Rares sont les communes qui ne connaissent pas des situations de déficit.

Les responsables semblent être d'accord sur le fait que les sommes dont profitent les communes suite au paiement des impôts par les investisseurs étrangers sont en effet très minimes.

Toute fois et en dehors des contributions de l'état nos interlocuteurs se sont entendu sur le fait que les collectivités locales peuvent se procurer d'avantages de ressources en revalorisant quelques propriétés et en étant plus strict sur les vérifications fiscales, De plus, la lois de 2011 relative au commune, confère à ces dernières le droit de créer des entreprises ou de profiter de prêt bancaires.

3-2-4 Ressources humaines

Nos interlocuteurs ont unanimement souligné le manque d'encadrement, notamment technique, dû à un manque de ressources humaines qualifiées et expérimentées. Ceci dit, de nombreux responsables ont déclaré être satisfaits par le niveau des jeunes cadres diplômés de l'université Mohamed BOUDIAF de M' sila, témoignant de la compétence de ces derniers à pouvoir relever le défi du développement dans leur Wilaya.

Toutefois et d'une façon générale le sous encadrement constitue une lacune grave qui empêchera une évaluation pertinente des activités entreprises par investisseurs étrangers.

Nos interviewés ont souligné l'importance grandissante du choix des listes électorales étant donné que les assemblées communales constituent le noyau des collectivités locales.

3-2-5 Communication et participation

La participation des citoyens, notamment à travers les associations, demeure difficile compte tenu du déficit de formation et d'information de la composante humaine. Le défi selon les répliques de nos interlocuteurs est d'arriver à établir un partenariat entre les pouvoirs publics (institutions étatiques) et les associations de la société civile. Il est aussi indispensable de promouvoir les conditions qui vont permettre la participation de la société civile : accès à

l'information, programmes de formation sur les questions légales et administratives, appui à la création d'associations...

Bien que la majorité de nos interviewé ont évité de répondre à la question concernant la communication entre entreprise et collectivités locales nous avons pu constater une absence de coordination entre entreprise publique et pouvoir local en dehors des procédures administratives.

3-2-6 Attractivité de M'sila et perspectives de développement

La position géographique qu'occupe M'sila faisant d'elle un chemin privilégié entre les différents coins du pays, ainsi que ses richesses en matières premières, favorisent une grande activité industrielle au sein de cette localité. Notamment dans le secteur des matériaux de construction, où elle profite de la présence d'usines de ciment, de fer, et de brique possédant de grandes capacités de productions.

La nature plutôt agricole de la région demeure difficile à remplacer expliquent nos interlocuteurs et présente la source du retard en matière de développement industriel.

Nos interlocuteurs se sont entendus sur le fait que la région de M'sila, Djelfa, Biskra pourrait en effet constituer une concentration d'entreprises actives dans le secteur mais selon eux l'absence de stratégies territoriales complique cette ambition.

3-3 Enquête menée au sein de l'entreprise

L'enquête au sein de LAFARGE Ciment M'sila a été menée pendant la période de stage à travers la consultation de documents internes, des visites aux régions du voisinage dans le cadre du travail habituel du manager de développement local, et notamment à travers un entretien avec ce dernier.

L'entretien avec le manager de DL a comporté des thèmes (ainsi que des questions) adaptés aux informations que nous voulions, et a été plus ouvert car en effet nous voulions connaître les différentes pratiques de DL employées par l'entreprise.

La synthèse de notre enquête se présente comme suite :

Les activités de Lafarge sont locales car les matières produites sont extraites localement (carrières de matières premières) et les produits, volumineux et difficiles à transporter sur de longues distances, sont fabriqués sur place.

Partout dans le monde, le cœur de l'activité industrielle de Lafarge se fait dans des zones éloignées des centres urbains et donc profitant peu du développement économique global.

Pour être un élément acteur dans la dynamisation de l'économie locale et tisser des liens avec les communautés voisines Lafarge travaille pour :

- Favoriser les initiatives économiques locales ;
- Partager les expériences et les meilleures pratiques ;
- Encourager les entreprises locales à se développer.

En Algérie, Lafarge a deux grands sites industriels (les cimenteries de Hammam Dalaa dans la wilaya de Msila et celle de Oggaz dans la wilaya de Mascara) et plusieurs autres plus modestes (carrières, centrales à béton, fabrication de sacs ...etc.). Ces activités créent déjà plusieurs milliers de postes de travail chez plusieurs dizaines de sous-traitants directs. Elles favorisent également un dynamisme économique dans des zones qui étaient avant cela isolées (créations de nouvelles activités de commerce, de restauration, de fabrication et distribution de matériaux de construction...etc.)

Dans tous ces efforts Lafarge travaille la main dans la main avec les acteurs économiques, associatifs et institutionnels locaux. En espérant créer des synergies qui permettent l'éclosion d'activités économiques durables et créatrices d'emplois. En effet Lafarge prennent très au sérieux leur mission d'acteur économique local et mesurent bien la part de responsabilité dans le développement de nos communautés.

Depuis sa création, Le développement et la croissance économique des activités du groupe Lafarge sont fondés sur les principes humains qui sont :

- Le respect des communautés locales ;
- L'engagement dans le bien-être social ;
- Le dynamisme des activités créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois directs ou indirects.

En Algérie, Lafarge compte concrétiser pleinement sa vision de développement locale autour d'axes de développement divers. Dans ce cadre, la formation et l'aide à l'insertion professionnelle est un levier très puissant qui nous permet de donner des métiers et des emplois à la jeunesse des communautés locales.

3-3-1 Contribuer au bien-être des communautés

A. Sante et sécurité :

Atteindre le zéro accident mortel est la première priorité du groupe Lafarge et c'est incontestablement l'ambition de Lafarge Algérie en sante & sécurité.

B. Diversité et compétences :

Développer les compétences et encourager la diversité, par le recrutement de femmes et hommes d'origines diverses est un facteur clé de réussite pour l'ensemble du groupe.

C'est pourquoi Lafarge Algérie encourage activement l'évolution de la composante féminine de ses équipes : nous comptons en 2015, 35% de femmes parmi le management et les proportions des recrutements en cours confirment l'engagement à augmenter ce nombre et à développer les compétences par des programmes d'échanges et de mise à niveau avec d'autres pays et des projets de formation.

C. Volontariat et contribution aux projets locaux :

Le groupe Lafarge s'est engagé à consacrer 1% du temps de travail de ses employés pour contribuer à des initiatives du développement des communautés locales. Lafarge Algérie fournit à ses collaborateurs les possibilités de s'investir dans des actions volontaires pour le bien des communautés locales.

D. Plan de création d'emplois locaux :

Lafarge accorde une grande importance à contribuer au développement socio-économique local et au développement des hommes et s'engage sur un plan pour l'emploi local sur 3/4 des pays. Pour l'Algérie la création d'emploi est le pilier de notre contribution au développement économique local. Nous avons lancé un projet, des premières initiatives existent visant à créer ou professionnaliser des emplois.

E. Contribuer a la construction durable logement abordable et durable :

Lafarge agit pour proposer et faciliter l'accès à des logements abordables et durables. Une série d'initiatives sont entrepris, notamment, en Algérie où l'accès au logement est une préoccupation majeure, Lafarge Algérie en a pris la mesure et participe à travers une première initiative qui est le Projet Eco-quartier, nous souhaitons favoriser l'émergence de techniques architecturales et constructives qui contribueraient au secteur de l'habitat.

F. Produits et services durables :

Le groupe Lafarge souhaite être un acteur majeur de la construction durable, en travaillant sur différents axes de promotion et de solution pour la construction durable.

- **1^{er} laboratoire en Algérie et en Afrique :**

Le Groupe a récemment ouvert quatre laboratoires dédiés au «développement du bâtiment et de l'infrastructure» : à Lyon en France pour couvrir l'Europe, à Chongqing en Chine, à Mumbai en Inde, et enfin à Alger en Algérie, inauguré en 2013. Ces laboratoires forment le réseau international de R&D de Lafarge et permettent une approche davantage axée local, répondant ainsi au mieux aux besoins spécifiques de chacun de nos marchés.

Ce pôle de recherche, premier du genre en Afrique, se veut être une plateforme technologique centralisant le développement de toutes les innovations du Groupe Lafarge pour l'Algérie. Une équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens y sont

installés pour mettre au point les futurs produits, systèmes et solutions pour l'ensemble des besoins de la construction.

3-3-2 Contribuer à la préservation de l'environnement

A. Réutilisation et recyclage des matériaux :

Lafarge s'est engagé dans une grande stratégie de gestion des ressources, grâce à la réutilisation des matériaux en fin de vie. A ce titre, Lafarge Algérie s'engage à exploiter tous le potentiel des ressources à travers le recyclage. Ex le développement de la gamme de ciment CHF⁶² permettrait de recycler tout le laitier (résidu d'industrie sidérurgique) produit en Algérie, aussi, le projet de recyclage des eaux sur les sites garantirait un circuit fermé pour nos ressources hydrauliques, d'autres initiatives sont en maturation.

B. Combustibles non fossiles :

Lafarge Algérie adhère complètement à l'ambitieux programme du groupe d'utilisation de ressources non fossiles et a engagé une démarche, qui se traduit par un projet d'écologie industrielle développant des solutions intégrées de valorisation des déchets sur les 3 cimenteries opérationnelles en Algérie. Un projet rationnel, puisqu'il permet d'économiser les ressources naturelles pour les générations futures et de répondre à une problématique de gestion de déchet en Algérie.

C. Émissions atmosphériques et CO₂ :

⁶² Les CHF sont composés de ciment portland (de 20 à 64%) additionné de cendres volantes de hauts fourneaux. Ce sont des ciments à faible chaleur d'hydratation, très employés dans les bétons enterrés (fondations, revêtements de tunnel, bétons immergés).

Le groupe Lafarge poursuit la réalisation des ambitieux objectifs de réduction de ses émissions de CO₂ par tonne de ciment. En Algérie, ils s'engagent à réduire leurs émissions atmosphériques au delà même de la réglementation en vigueur, par la maximisation des taux d'ajouts dans les ciments (calcaire, pouzzolanes naturelles, laitier, cendres volantes), ce qu'a permis déjà de réduire de -10% les émissions de CO₂ par rapport à 2009.

Ces multiples actions locales qui sont menées, contribuent à leur niveau au développement de l'homme, au développement économique, à la protection des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement, se sont un ensemble d'engagement à la construction d'un monde meilleur et durable.

3-3-3 Ambitions

Favoriser le développement local des sous-traitants : Lafarge fait appel à des sous-traitants dans quasi toute la chaîne de valeur de ses activités (extraction, maintenance, transport...etc.). Ils travaillent actuellement sur un programme de développement des sous-traitants qui met l'emploi et le développement des ressources humaines locales comme élément clef de la relation de sous-traitance. Il s'agit ainsi de créer des mécanismes d'incitation au développement des compétences locales.

Le Groupe Lafarge Holcim affiche clairement ses ambitions en Algérie car il prévoit un investissement de plus de 300 millions d'euros pour l'année 2016. Un montant qui s'ajoute aux 240 millions d'euros déjà investis depuis son entrée dans le marché algérien et qui le place désormais parmi les plus gros investisseurs hors hydrocarbures.

Dans la fin de ce troisième chapitre, après la présentation des cas de notre recherche dans la première section, et en utilisant une méthodologie qualitative définie et justifiée dans la deuxième section, nous avons synthétisé et interprété les résultats de l'enquête dans une troisième section.

Conclusion

Cette recherche avait comme objectif de comprendre dans quelle mesure les IDE peuvent constituer un facteur de DL dans la Wilaya de M'sila.

Sur le plan méthodologique, afin de répondre à notre problématique une étude qualitative exploratoire a été menée auprès des responsables des collectivités locales et ceux de l'entreprise multinationale activant dans la région, et les données obtenues ont été soumis à une analyse thématique qui a permis de synthétiser les résultats et apporter des réponses à nos hypothèses.

En premier lieu nous avons essayé, à travers une revue de la littérature, théorique et empirique, d'apporter des éclaircissements sur ce processus de développement bien particulier dans le but de déceler au mieux sa complexité, tout en exposant les outils nécessaires à sa mise en place.

Afin de mieux appréhender le deuxième élément de notre thème de recherche, en l'occurrence les IDE, nous avons tenté, et ce, après y avoir explicité certaines notions, de recenser d'une manière non exhaustive leur impact sur les pays hôtes, ainsi que les mesures d'attractivités appliquées par le gouvernement algérien.

En deuxième lieu, de manière plus détaillée, nous avons cherché à déterminer si la gouvernance locale était capable de gérer les externalités d'un IDE présent dans la localité, afin de faire bénéficier les communautés locales des bienfaits de cette forme d'investissement. Nous avons, par la même occasion, présenté les potentialités en matière d'attractivité de la Wilaya de M'sila. Les entretiens établis par nos soins auprès des administrations locales étaient élaborés dans ce sens.

Après avoir présenté l'entreprise LAFARGE Ciment M'sila, nous avons essayé de mettre en exergue les pratiques de développement local adoptées par celle-ci.

Compte tenu des résultats de la recherche et en réponse à notre problématique « **L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER EST-T-IL UN FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?** ». Nous pouvons confirmer notre première hypothèse selon laquelle : l'inexistence d'une

décentralisation concrète empêche les collectivités locales de gérer les effets des Investissements Directs Étrangers.

Nous avons pu à travers l'enquête menée sur le terrain noter les efforts de la multinationale pour instaurer une politique de développement local dans la région exploitée. Cependant, l'absence de coordination entre pouvoir local et secteur privé diminue ces efforts à de simples pratiques de responsabilité sociale ; Ce qui nous amène à confirmer notre seconde hypothèse.

Nous n'avons pu confirmer notre troisième hypothèse qui émettait que Les Firmes Multinationales préfèrent se limiter au paiement des impôts et ne pas mener une véritable démarche de Développement Local. Car dans notre cas, nous avons pu constater que la participation dans le développement local de la région exploitée demeure une politique ancrée dans les mœurs de cette entreprise.

En dépit de ces apports cette recherche présente des limites tant conceptuelles que méthodologiques et pratiques, sur le plan conceptuel, il nous a été difficile de trouver des ouvrages spécialisés sur le développement local. De ce fait l'apport théorique aurait pu être plus riche. Sur le plan méthodologique, cette étude s'est inspirée d'une méthodologie reposant sur le traitement des données d'une manière qualitative. Le mieux aurait été de combiner la méthode qualitative et quantitative.

Sur le plan pratique, une des principales limites de la recherche est que l'avis des habitants du voisinage n'a pas été pris en considération, pour la simple raison que dans le cas de notre problématique la pertinence de leur point de vue n'est pas à l'ordre de notre objectif.

Nous espérons que par notre modeste travail ouvrir de nouveaux horizons de recherche. Néanmoins, plusieurs axes de recherche nous semblent devoir être explorés.

Il serait très intéressant d'approfondir la recherche dans le domaine de l'intelligence territoriale qui se trouve au croisement de l'intelligence économique et le développement local. Se traduisant par une veille exogène et endogène à travers l'appropriation des technologies de l'information, l'intelligence territoriale présente aux acteurs locaux un moyen pour acquérir une meilleure connaissance du territoire afin d'agir de façon pertinente et efficiente.

Bibliographies

- Bernard PECQUEUR. *Le développement local*, 2^e édition revue et augmentée, SYROS/ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, Paris, 2000. P.128
- BOCKEM S and TUSCHKE A, *A tale of Two Theories: Foreign Direct Investment Decisions from the Perspectives of Economic and Institutional Theory*. Why do Firms Enter Eastern European Markets? October 30, 2008.
- BOSCHMA Ron. Proximité et innovation. *Économie rurale, Proximité et territoires*. N°280, 2004.
- BOUTALEB Kouider, « *La problématique de la gouvernance locale : le cas de l'Algérie vu à travers les éléments synthétisés d'une enquête auprès des parties prenantes* », *Revue économie et Management* N°11 Novembre 2012.
- BROOKS, Douglas H.; Fan, Emma XIAOQIN; SUMULONG, Lea R. *Foreign Direct Investment in Developing Asia: Trends, Effects, and Like*, Issues for the Forthcoming WTO Negotiations. © Asian Development Bank, 2003.
- CAVES, R. E. *International Corporations: The Industrial Economics of Foreign Investment*. In *Economica*, 38 (149) 1971.
- Code des investissements.
- DAMIJAN, Jože P. and KNELL, Mark S. and MAJCEN, BORIS and Rojec, Matija, *Technology Transfer Through FDI in Top-10 Transition Countries: How Important are Direct Effects, Horizontal and Vertical Spillovers?* Fevrier 2003.
- Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux : quatrième édition © OCDE 2010.
- DUNNING, John H., *Towards an Eclectic Theory of International Production: Some Empirical Tests*, *Journal of International Business Studies*, Vol. 11, March 1980.
- LIPSEY. *The Role of Foreign Direct Investment in International Capital Flows*, UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS. 1999.

- GAGNON Christiane, *Développement local viable : approches, stratégies, et défis pour les communautés*, Coopératives et Développement, vol 26, n°2, 1994-1995.
- GUIDE INVESTIR EN ALGERIE, KPMG, 2015.
- HILL, C. *International Business - Competing in the Global Marketplace*. University of Washington: Irwin McGraw-Hill, 2000.
- IVERSEN Carl, *Aspects of the Theory of International Capital Movements*, Copenhagen, Levin and Munksgaard/LONDON, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 1935.
- JULIUS, R. *Global Companies and Public Policy*. New York: Council on Foreign Relations for the Royal Institute of International Affairs. 1990.
- *L'IDE au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES, MINIMISER LES COÛTS Synthèse*, OCDE, 2002.
- LALL Sanjaya and Paul STREETEN. *Foreign investment, transnationals and developing countries*. BOULDER, WESTVIEW PRESS. 1977.
- Le Monde, 4 avril 2015
- Les Échos, 23 juillet 2015
- LIPSEY Robert E, Choi, E. KWAN and James HARRIGAN (eds.) *Foreign Direct Investment and the Operations of Multinational Firms: Concepts, History and Data*, Handbook of International Trade. LONDON: BLACKWELL, 2003
- MEYER-STAMER Jörg. *The Hexagon of Local Economic Development and LED in South Africa Mesopartner working papers*, MESOPARTNER, 2003.
- MOOSA Imad A. and Buly A. CARDAK, *The Determinants of Foreign Direct Investment: An Extreme Bounds Analysis*, La Trobe University, Victoria, Australia. March 2003.
- MOOSA Imad A. *Foreign Direct Investment: Theory, Evidence and Practice*, PALGRAVE MACMILLAN, 2002.
- NAHEM Joachim, *Guide de l'Utilisateur pour Mesurer la Gouvernance Locale*, Centre pour la gouvernance d'Oslo, PNUD, Traduit par : Françoise Brodsky
- OZAWA Terutomo, Professor Kiyoshi KOJIMA's Contributions to *FDI Theory: Trade, Structural Transformation, Growth, and Integration in East Asia*, Columbia University Academic Commons. 2007.

- PRÉVOST Paul, Ph.D. *Les dimensions et processus du développement des collectivités locales*. Cahiers de recherche IREC 01-05
 - RALLET Alain, TORRE André. *Proximité et localisation*, in *Économie rurale*, Proximité et territoires. N°280, 2004.
 - VINTILA Denisia, *Foreign Direct Investment Theories: An Overview of the Main FDI Theories*. European Journal of Interdisciplinary Studies, No. 3, December 2010.
-
- BARES Franck, CAUMONT Daniel, *Les études qualitatives face aux normes de la recherche : le cas des entretiens*, Université Nancy 2 .Cahier n°2004-02.
 - BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*. Paris La Découverte 2003.
 - BEKIHALI Mohamed, *Les investissements directs étrangers en Algérie : Essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010*, Magister, université d'ORAN, 2012.
 - BOUMOULA Samir, *la fiscalité locale en Algérie : nécessité d'une réforme en profondeur*, Revue nouvelle économie, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, N° :04 –Septembre2011.
 - GUERID Omar, *Investissement direct étranger en Algérie : Impacts, opportunités et entraves*, Recherches économiques et managériales N°3, Université de Biskra., juin 2008.
 - JOYAL André, *PME et développement territorial*, Professeur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 2006.
 - SMATI Abdelbaki, *Nature du développement local et rôle des collectivités locales dans son financement*, Docteur. Centre universitaire de Souk-Ahras, juin 2008.
 - SOLTANE Khaled, *L'investissement local et Dynamique des territoires*, Diplôme De Poste-Graduation Spécialisée Option : Collectivités Locales et Développements, Université Mentouri Constantine, 2007.

- Code des Collectivités Territoriales. 2011.
- Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011

- Glossaire du site geoconfluences.ens-lyon.fr, Ressources de géographie pour les enseignants, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/systemes-productifs-locaux-spl>
- Site de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) : www.andi.dz
- Site du ministère de l'intérieur et des collectivités locales. www.interieur.gov.dz
- Wikipédia www.fr.wikipedia.org
- www.lafarge.com
- www.LesEchos.fr
- www.msila-dz.org

ANNEXE A

Guide d'entretien :

PREAMBULE

Présentation personnelle en entrant dans le bureau.

Bonjour,

Nous vous remercions de nous recevoir aujourd'hui et de nous consacrer du temps. En quelques mots, l'entretien d'aujourd'hui fait partie d'une recherche dans le but de l'obtention d'un master en affaires internationales.

En particulier cette recherche a pour but de comprendre sous quelles mesures l'Investissement Direct Étranger peut-il être un facteur de Développement Local dans la localité de M'sila. C'est pour recueillir votre avis sur le sujet en tenant compte que vous êtes confronté à cette problématique en tant qu'acteur du développement local dans notre Wilaya.

La durée de l'entretien devrait en principe ne pas excéder une heure trente. Je tiens à dire qu'il n'existe pas de bonne ou mauvaise réponse, ce que nous cherchons à savoir, c'est bien est-ce que on peut considérer l'Investissement Direct Étranger comme un facteur de Développement Local dans notre Wilaya ?

Avez-vous des questions ?

Vous savez certainement que le développement local est essentiellement basé sur une forte décentralisation du pouvoir public vers les administrations présente sur le territoire local.

DÉCENTRALISATION

Y a-t-il une véritable décentralisation entre pouvoir central et pouvoir local ?

Relance :

- Vous pensez que c'est dû à quoi ?

- Dans quelle mesure cela vous aide/contraint d'accomplir d'agir sur le développement local ?

Vous être surement d'accord avec nous sur le fait que la décentralisation ne veut certainement pas dire autonomie totale sur le niveau local.

AUTONOMIE

Existe-t-il une politique régionale concernant les Investissements Directs Étrangers ?

Les champs de compétence sont-ils bien définis s'agissant d'IDE ?

Y a-t-il une véritable marge de manœuvre quant à la prise de décision concernant les IDE ?

Relance :

- Par exemple : est-ce-que votre avis serait pris en considération dans la mise en place d'un éventuel IDE ?

L'autonomie doit être aussi bien politique que financière, surtout qu'un processus de développement pareil nécessite une forte indépendance financière afin de pouvoir répondre aux attentes des citoyens locaux.

FINANCEMENT

Y a-t-il une cohérence entre les politiques du pouvoir et les financements attribués ?

L'IDE constitue-t-il une ressource financière particulièrement importante ?

Le facteur humain est l'assise centrale de tout développement, et doit être capable de mener à bien les politiques de développement et de gérer les outils mis en disposition.

RESSOURCES HUMAINES

La ressource humaine disponible est-elle capable de gérer les questions de développement local et de faire participer les entreprises étrangères dans ce processus ?

La ressource humaine disponible est-elle en mesure d'évaluer les externalités du travail des FMN ?

Le développement local est basé sur le principe de la participation et sur une logique de réseau, sans lesquels on ne pourra aboutir à un résultat concluant.

COMMUNICATION ET PARTICIPATION

Existe-t-il une véritable participation des citoyens dans la prise des décisions les concernant ?

- Le travail des associations va-t-il dans ce sens ?

Y a-t-il une réelle communication entre le pouvoir local et les entreprises ?

La communication avec une entreprise étrangère est-elle différente de celle avec une entreprise nationale ?

Si les déterminants de l'IDE sont :

- *La recherche de marchés d'implantation La recherche de ressources*
- *La recherche de territoires qui puissent être considérés comme des bases de production de haut niveau technologique et des plates-formes d'exportation.*
- *La recherche d'un environnement des affaires stable*

ATTRACTIVITÉ DE LA WILAYA

Pensez-vous que la Wilaya de M'sila dispose des potentialités lui permettant de devenir la cible des investissements étrangers ?

Quelles sont les principales entraves qui empêchent un développement économique important dans notre wilaya ?

L'idée des pôles industriels ou de districts a donné des résultats remarquables dans différents pays et a réussi à transformer des régions en véritables forces économiques.

PERSPECTIVES

Pensez vous que M'sila pourrait se spécialiser dans un domaine donnée et devenir une référence ?

Qu'en pensez vous d'un pôle industriel qui regrouperait la Wilaya de M'sila avec d'autre Wilaya du voisinage ?

FIN D'ENTRETIEN

- Demander si la personne a quelque chose à ajouter, d'autres renseignements à transmettre qu'elle aurait pu oublier de dire ou que l'entretien n'a pas permis de toucher.
- Demander à la personne comment elle a vécu l'expérience. Ce qu'elle pense du questionnement, si elle aurait ajouté ou supprimé des questions.
- Remerciements.

ANNEXE B

Thèmes	Entretien I	Entretien II	Entretien III	Synthèse horizontale
Décentralisation	Partielle mais un grand manque de décentralisation la loi 2011 pourtant amélioré mais pas assez performante	Les investissements importants sont édictés par le conseil national des impôts	la centralisation au sein même des collectivités locales submerge les responsables et les empêche de penser le développement	Absence d'une réelle décentralisation bien que la loi de 2011 apporte des améliorations sur ce plan Pour les IDE tout est pratiquement centralisé
Autonomie	Absence de politiques par rapport aux IDE Les collectivités locales sont sollicitées pour les procédures administratives	Sur ce point tout est centralisé au niveau des ministères	Le manque de ressources humaines compétentes empêche la concrétisation de l'autonomie au sein des CL.	En phase de création et de réalisation les collectivités locales se trouvent pratiquement absentes Elles peuvent intervenir en phase de contrôle
Financement	Après la loi 2011 les CL peuvent faire des prêt bancaires ou créer des entreprises pour de nouvelles ressources	Les IDE vu les montants importants investis peuvent constituer une ressource en cas de révision des lois	Les communes ont besoin de revaloriser les ressources déjà existantes y compris celles provenant des IDE	Revalorisation des ressources déjà disponible Recours à la création des entreprises ou profiter de prêt bancaires afin de minimiser la dépendance à la contribution de l'état
Ressources humaines	Les membres assemblés populaires communales doivent être choisi sur la base des compétences	le choix des listes électorales en matière de compétences doit être plus élaboré du fait que la commune présente le noyau du DL	Les IDE peuvent apporter un grand plus en matière de formation des cadres	Le sous-encadrement constitue une lacune grave qui empêchera une évaluation pertinente des activités entreprises par investisseurs étrangers. Le choix des listes électorales étant donné que les communes constituent le noyau du DL
Communication et participation	La participation des citoyens peut s'exprimer par différentes façons La communication entre CL et entreprises existe	Le travail des associations existantes s'inscrit dans le militantisme politique ou dans les œuvres de volontariat social	La seule relation existante concerne les procédures administratives	La participation des citoyens, notamment à travers les associations, demeure difficile compte tenu du déficit de formation et d'information de la composante humaine.
Attractivité de M'sila	La position géographique confère un avantage concurrentiel important	Les antécédents de région agricole constituent une enclave quant à l'image de la Wilaya malgré les efforts fournis	La position géographique ainsi que son réseau routier offrent à la wilaya de M'sila potentialité importante	La position géographique qu'occupe M'sila faisant d'elle un chemin privilégié entre les différents coins du pays, ainsi que ses richesses en matières premières, favorisent une grande activité industrielle au sein de cette localité
Synthèse verticale	Les véritables nerfs du développement local est bien les ressources humaines compétentes	Des efforts doivent être déployés afin de soigner au mieux l'attractivité de la wilaya de M'sila	Une revalorisation des ressources disponibles, notamment celle provenant des IDE	

Table des matières

REMERCIEMENTS	I
LISTES DES FIGURES.....	II
LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES ABRÉVIATIONS	II
RÉSUMÉ.....	III
SOMMAIRE.....	IV
INTROUCUTION	1
CHAPITRE I : DÉVELOPPEMENT LOCAL EN ALGÉRIE	8
SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE	9
1-1 Définitions :.....	9
1-2 Approche théorique	11
1-2-1 L'école de la proximité.....	11
1-2-2 Les systèmes productifs locaux	12
1-2-3 L'Hexagone de Jörg MEYER-STAMER :	13
SECTION 2 : GOUVERNANCE LOCALE.....	15
2-1 Définition de la gouvernance local.....	15
2-2 Notions à connaître dans la gouvernance locale :	16
2-2-1 Décentralisation	16
2-2-2 Empowerment	16
2-2-3 La participation	17
2-2-4 La démocratie participative.....	18
2-2-5 Différence entre décentralisation et gouvernance locale	18
2-3 La qualité de la gouvernance.....	18
2-3-1 Priorités universelles de la gouvernance locale	20
2-3-2 Mauvaise gouvernance.....	21
2-3-3 Bonne gouvernance.....	21
SECTION 3 : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN ALGÉRIE.....	22
3-1 Financement des collectivités locales	23
3-2 Le financement privé.....	23
3-3 La fiscalité locale	24
3-3-1 Fiscalité	24
3-3-2 Le système de péréquation.....	24
3-4 La contribution de l'État	25
3-4-1 Les plans communaux de développement (PCD).....	26

3-4-2 Le fonds commun des collectivités locales (FCCL).....	26
3-4-2 Les subventions exceptionnelles d'équilibre	29
3-4-3 Les subventions d'équipement et d'investissement.....	29
CHAPITRE II : LES IDE EN ALGÉRIE	30
SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE	31
1-1 Définition des IDE	31
1-2 Types d'IDE.....	32
1-2-1 Du point de vue du pays d'origine.....	32
1-2-2 Du point de vue du pays d'accueil :	33
1-3 Revue de la littérature sur les IDE	34
1-3-1 Raisons de l'intérêt apporté aux IDE.....	34
1-3-2 Revue des importantes théories sur les IDE	35
SECTION 2 : IMPACT DES IDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS D'ACCUEIL.....	40
2-1 Les avantages des IDE	41
2-1-1 Effets sur les Capitaux	42
2-1-2 La technologie.....	43
2-1-3 La gestion.....	44
2-1-4 Effets sur emploi.....	44
2-1-5 Effets sur la concurrence.....	45
2-1-6 impacts non-économiques.....	46
2-2 Les inconvénients.....	46
2-2-1 Coûts engendrés par les IDE sur la concurrence	46
2-2-2 Effets négatifs engendrés par les IDE sur l'équilibre macroéconomique	47
2-2-3 Coûts Socio-environnementaux	48
SECTION 3 : ATTRACTIVITÉ DES IDE ET LES MESURES APPLIQUÉES EN ALGÉRIE.....	48
3-1 Les facteurs d'attractivité.....	48
3-2 Garanties et incitations accordées aux investissements étrangers en Algérie :	49
3-2-1 Les garanties relatives à la protection des investissements étrangers.....	50
3-2-2 Les Garantis en cas de litige	51
3-2-3 Garantir la liberté de financement.....	52
3-2-4 Les obligations internationales découlant de la loi des traités conclus.....	53
3-3 Institutions de support à l'IDE (ANDI)	53
CHAPITRE III : LES IDE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL À M'SILA.....	56
SECTION 1 : PRÉSENTATIONS.....	57
1-1 Présentation de LAFARGE CIMENT M'sila	57
1-1-1 Présentation du groupe Lafarge	57
1-1-2 Données financières	61
1-1-3 Lafarge en Algérie	61

1-2 Potentialité de M'sila	63
1-2-1 Atouts et potentialités de la Wilaya de M'sila.....	63
1-2-2 Guichet unique décentralisé de M'sila (ANDI).....	67
1-2-3 Contraintes	68
SECTION 2 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	69
2-1 Des notions sur la méthode choisie	69
2-1-1 Études qualitatives :	69
2-1-2 Les entretiens :	70
2-1-3 Entretien semi-directif :	71
2-2 Choix de la méthode.....	72
2-3 Conditions du déroulement de l'enquête.....	73
SECTION 3 : SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	76
3-1 Synthèse horizontale des questions	76
3-2 Enquête menée auprès des collectivités locales	76
3-2-1 La décentralisation	77
3-2-2 Autonomie décisionnelle	78
3-2-3 Financement	79
3-2-4 Ressources humaines	79
3-2-5 Communication et participation.....	79
3-2-6 Attractivité de M'sila et perspectives de développement	80
3-3 Enquête menée au sein de l'entreprise	80
3-3-1 Contribuer au bien-être des communautés.....	82
3-3-2 Contribuer à la préservation de l'environnement.....	84
3-3-3 Ambitions.....	85
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIES.....	88
ANNEXE A	92
ANNEXE B	96
TABLE DES MATIÈRES	97